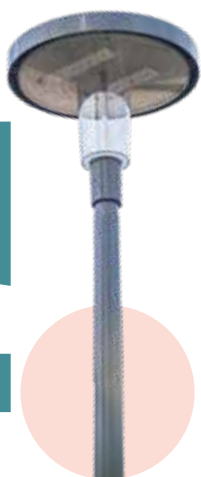


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SIÉDS
Fédérateur d'énergies



Donner de l'énergie aux ambitions des collectivités des Deux-Sèvres

SOMMAIRE

Le groupe SIEDS 2025 en bref...

PAGE 4

Les faits marquants 2025

PAGE 6

L'organisation administrative

PAGE 12

Les instances du SIEDS

PAGE 17

Le patrimoine de la concession

PAGE 21

Les projets innovants

PAGE 27

Les informations financières 2025

PAGE 29

Le réseau électrique, l'éclairage public et les mobilités décarbonées

PAGE 33

La rénovation énergétique des bâtiments publics

PAGE 39

L'autoconsommation individuelle ou collective

PAGE 43

Le système d'information géographique d'intérêt local

PAGE 46

La communication institutionnelle du syndicat

PAGE 51

Les engagements RSO du SIEDS

PAGE 56

Annexes

PAGE 60

Composition du Comité Syndical du SIEDS 2026-2032

PAGE 62

Le SIEDS : Un partenaire stratégique pour la transition énergétique



Ce rapport d'activité 2025 du SIEDS s'inscrit dans un contexte de transition, à la croisée de deux mandatures. Il rend compte de la dernière année complète du mandat 2020-2026 et témoigne de l'engagement des élus qui ont œuvré avec constance, en faveur d'une action dynamique au service des territoires. À ce titre, le syndicat tient à adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble des élus de ce mandat pour leur implication et leur contribution aux projets portés collectivement.

À cette occasion, il convient tout d'abord de saluer le parcours remarquable de Roland MOTARD. Engagé depuis 1983 en tant que délégué de la commune d'Amailloux, il a consacré plus de quarante années au SIEDS, dont une grande partie au sein du Bureau Syndical, où il a exercé des responsabilités croissantes. Vice-président en charge de la communication, puis de la transition énergétique, il a su accompagner les évolutions majeures du secteur avant d'en prendre la présidence en 2020. Son action s'est inscrite dans une volonté constante de proximité, d'innovation et de service aux collectivités. L'ensemble des membres du syndicat tient à lui exprimer des remerciements sincères pour son engagement exemplaire.

À l'issue du renouvellement des instances intervenu à la suite des élections municipales et communautaires, les élus ont procédé à la désignation de leurs nouveaux représentants. Un nouveau Comité Syndical ainsi qu'un Bureau

Syndical ont été élus, débutant ainsi cette nouvelle mandature de 2026 à 2032.

Le SIEDS ouvre désormais un nouveau chapitre avec l'élection de Daniel JOLLIT à sa présidence. Maire de Romans, déjà engagé au sein du syndicat, notamment en tant que membre du Bureau syndical lors du précédent mandat, il connaît parfaitement les enjeux et les missions de la structure. Fort de son expérience d'élus local et de président d'intercommunalité, il prend aujourd'hui la tête d'un syndicat fédérant 252 communes et 8 intercommunalités, au cœur de l'organisation du service public de l'énergie dans les Deux-Sèvres.

” Je tiens à remercier et à féliciter Roland Motard pour le travail accompli au service du SIEDS et du territoire. C'est avec un profond sens des responsabilités et beaucoup de respect pour le syndicat, les élus et l'ensemble de nos collectivités que je prends ces nouvelles fonctions. Le SIEDS est une structure incontournable, un outil essentiel dans un contexte où l'énergie est devenue un enjeu stratégique. Nous avons, collectivement, une responsabilité majeure pour accompagner et soutenir nos territoires face à ces défis. ”



Daniel JOLLIT
Président du SIEDS

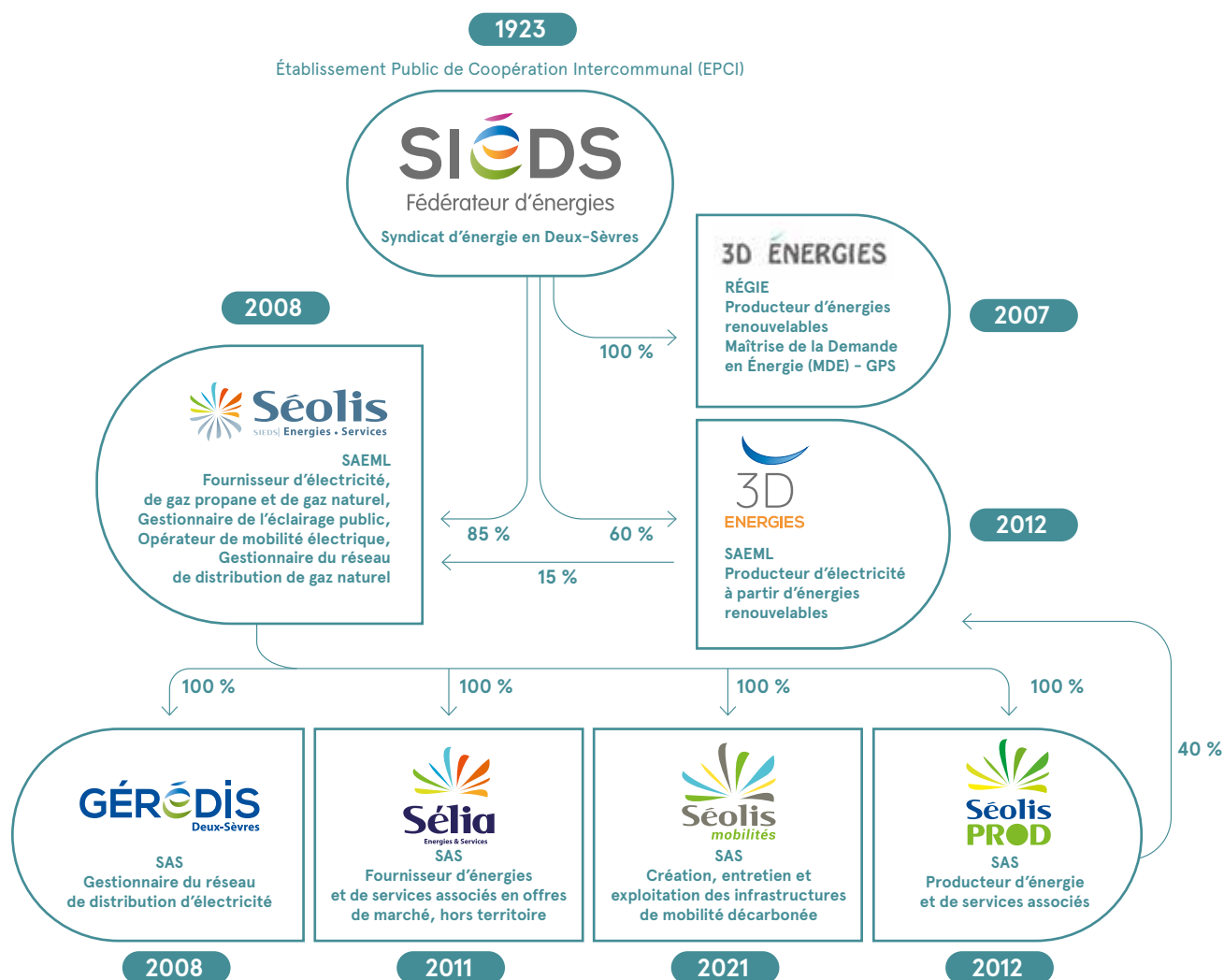
Directeur de publication : Daniel JOLLIT / Rédaction en chef : Magdalena ARNAUD / Comité de rédaction : Marion GABORIT, Cathy TEXIER, Mathilde GRIETTE, Sandrine JOURDAN, Stephen DONYO, Angélique GARET, Julien BLANCK / Crédit photos : Alex GIRAUD photographe, Peak Films, SÉOLIS, SIEDS, GÉRÉDIS / Conception graphique : Women and Men ! / Impression : Raynaud imprimeurs

Tirage : 300 exemplaires / Magazine édité par le SIEDS / 14 rue Joule - CS 98803 - 79028 NIORT Cedex
N° de SIRET : 200 091 049 00011 / L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Le groupe SIEDS 2025 en bref...

Créé en 1923, il y a plus de 100 ans, le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de la distribution de l'énergie électrique, dont les missions se sont diversifiées au fil des ans pour répondre aux nombreux défis de la transition énergétique.

Détenteur des réseaux d'électricité basse et moyenne tension des Deux-Sèvres, le Groupe SIEDS est parfaitement équipé pour produire sa propre électricité, nouer de nouveaux partenariats régionaux et nationaux, guider ses adhérents et, plus largement, accompagner la population des Deux-Sèvres vers une plus grande sobriété énergétique.



Gouvernance du SIEDS : mandat 2020-2026



Roland MOTARD
Président du SIEDS sur
le mandat 2020-2026

FICHE D'IDENTITÉ du SIEDS

(AU 31/12/2025)

COMPÉTENCES & ACTIVITÉS DU SIEDS

Le SIEDS exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergies pour le compte des communes et intercommunalités membres :

- Électricité
- Gaz
- Réseaux de communication
- Contrôle de concession
- Infrastructures de charges
- Éclairage public
- Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :

- Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- Coordonnateur de groupements de commandes



Mehdi GHERIBI
Directeur Général
des Services du SIEDS

INSTANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMITÉ SYNDICAL

BUREAU SYNDICAL

300
REPRÉSENTANTS

54
DÉLÉGUÉS

13
DÉLÉGUÉS

256 COMMUNES

8 EPCI

256 représentants
titulaires/suppléants

+

44 représentants

36 délégués

+

18 délégués

13 délégués

dont

le Président et
5 Vice-Présidents

LES FAITS MARQUANTS 2025

INAUGURATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MELLERAN

14 AVRIL

La centrale photovoltaïque au sol de Melleran, premier parc entièrement développé par Séolis PROD, est implantée sur d'anciennes parcelles communales dégradées. Lancé en 2019, le projet a obtenu son permis de construire en 2021 et a produit ses premiers électrons en août 2024. La centrale est composée de 3 537 panneaux bifaciaux et de 5 onduleurs.



DÉMÉNAGEMENT DU SIEDS DANS SON NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

22-23 AVRIL

Le SIEDS a quitté ses bureaux historiques du 14 rue Notre-Dame, occupés depuis 1931, pour rejoindre le bâtiment Joule sur le site de Souché. Ce bâtiment, construit par le syndicat dans les années 2000, a été entièrement rénové, incluant une réfection de toiture et l'installation d'une centrale photovoltaïque. Dans un cadre de travail plus confortable pour les équipes, ce déménagement marque une nouvelle étape ; celle d'un rapprochement stratégique avec les entreprises du groupe SIEDS.



LABELLISATION ESPACE NATUR'AILES® DES SITES TERTIAIRES DU GROUPE SIEDS

16 MAI

Les acteurs du Groupe SIEDS, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du GODS et de DSNE se sont rassemblés pour célébrer l'aboutissement de 2 ans et demi de travail autour de la labellisation des sites tertiaires du Groupe SIEDS, avec :

- La réalisation d'inventaires naturalistes sur 21 de nos sites,
- La sensibilisation de 430 agents,
- La réduction de l'impact sur la biodiversité sur les infrastructures du groupe (postes sources, agences, transformateurs, pylônes, etc.) en compensant par des aménagements permettant d'accueillir la faune et développer la flore :
 - 17 112 m² en fauche raisonnée et 12 790 m² en zones de pâturage,
 - 176 nichoirs installés pour 9 espèces d'oiseaux,
 - 5 refuges à chauves-souris et des refuges pour amphibiens et insectes,
 - 606 mètres linéaires de haies plantées.

LE SIEDS AU CONGRÈS DES COLLECTIVITÉS À SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

19 JUIN

Le SIEDS a participé au 7^{ème} Congrès des Collectivités à Saint-Maixent-l'École, où il a tenu un stand au salon des exposants. Ce fut un moment privilégié d'échanges et de partage entre le Groupe SIEDS, les maires et les élus du département. Dans le cadre de son partenariat avec l'Association des Maires, le SIEDS a pris part à une table ronde consacrée au réseau LoRa, mettant en avant les objets connectés pour les services publics (eau, assainissement, gestion des bâtiments, collecte des déchets, données environnementales...). Lors de cet événement, le syndicat a également honoré le conseil municipal des jeunes de Saint-Martin-de-Saint-Maixent pour leur projet innovant au service de leur territoire.



POINT PRESSE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE UNIS-CITÉ, LE SIEDS, SÉOLIS ET GÉRÉDIS

25 AOÛT

Le Groupe SIEDS et Unis-Cité se sont alliés à travers un partenariat inédit dans le département, pour sensibiliser les jeunes à la précarité énergétique dans les Deux-Sèvres. À travers cette convention, 16 jeunes volontaires en service civique se sont engagés d'octobre 2025 à juin 2026 pour mener des actions de sensibilisation auprès de la jeunesse deux-sévrienne.



INAUGURATION DE L'EXPÉRIMENTATION AGRIVOLTAÏQUE VERBIA

27 AOÛT

Le projet VERBIA, financé à 100% par le SIEDS, est une expérimentation agrivoltaïque innovante implantée sur 1 ha à Bressuire, combinant production agricole et énergie solaire grâce à des panneaux photovoltaïques bifaciaux installés verticalement. L'installation est conçue pour s'intégrer à l'élevage ovin, avec un espacement de 9 m entre les panneaux afin de faciliter le passage des engins agricoles et la circulation des brebis. Les analyses montrent un profil de production énergétique différent des installations classiques, avec une production accrue matin et soir, offrant une complémentarité intéressante pour le réseau. Cette centrale produit 186 kWc, soit environ 162 MWh par an – l'équivalent de la consommation de 65 habitants.

INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL DU SIEDS

5 SEPTEMBRE

Le SIEDS a inauguré son nouveau siège social, en présence d'environ 200 élus et partenaires. Après près d'un siècle, rue Notre-Dame à Niort, cette installation marque une nouvelle étape pour le syndicat.

Désormais regroupé avec ses entreprises SÉOLIS, GÉRÉDIS et 3D ENERGIES, ce rapprochement permet de renforcer les synergies et améliorer le service rendu aux collectivités et aux habitants des Deux-Sèvres.





VISITE DU GROUPE SIEDS PAR MONSIEUR LE PRÉFET, SIMON FETET

4 NOVEMBRE

Le SIEDS et ses entreprises ont eu l'honneur d'accueillir Monsieur Simon FETET, Préfet des Deux-Sèvres, au sein de leurs locaux. Après une visite du Centre de Conduite Départemental, cette rencontre a permis de présenter les activités du Groupe et d'échanger sur les principaux enjeux et projets en cours. À cette occasion, le Préfet a tenu à souligner la bonne collaboration entre ses services et ceux du SIEDS pour instruire les dossiers déposés dans le cadre des programmes DETR ou Fonds Vert. L'ensemble de ces aides, nationales et locales, permettent ainsi aux collectivités de mettre en œuvre efficacement la transition énergétique sur notre territoire.

SIGNATURE DE LA CHARTE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

15 DÉCEMBRE

Au cours de l'année 2025, le SIEDS a renforcé sa démarche en matière de numérique responsable.

L'adhésion à l'Institut du Numérique Responsable (INR) et la signature de la Charte Numérique Responsable constituent des avancées structurantes, validées par les élus du Comité Syndical.

Ces engagements s'inscrivent dans une volonté de promouvoir un usage plus sobre, plus vertueux du numérique et de favoriser la préservation de l'environnement.



2025, une année marquée en inaugurations

En cette fin de mandat, l'année 2025 a été l'occasion de saluer l'aboutissement de beaux projets portés par les communes et intercommunalités des Deux-Sèvres.

Au total, le SIEDS, en tant que financeur, a participé à près d'une cinquantaine d'inaugurations et de pose de premières pierres sur le territoire.

Voici une liste non exhaustive de quelques-unes d'entre-elles :



Place Louise Michel, Thouars



Micro-folie, Coulonges-sur-l'Autize



Piscine, Communauté de communes de l'Airvaudais



Maison de santé, Nueil-les-Aubiers



Ombrières de parking, Sainte-Soline



École, Airvault



Terrain synthétique, Moncoutant



Maison de l'enfance et des familles,
Communauté de communes
de Parthenay-Gâtine



Embellissement d'un poste électrique,
Pompaire



Pistes cyclables de Thouars,
Sainte-Verge et Louzy,
Communauté de communes du Thouarsais



Zone d'activités de l'@lphaparc, Mauléon



Crèche de Chiché « Tipi des petits »,
Communauté d'agglomération
du Bocage Bressuirais



Le CAP construire un Avenir partagé,
Thouars



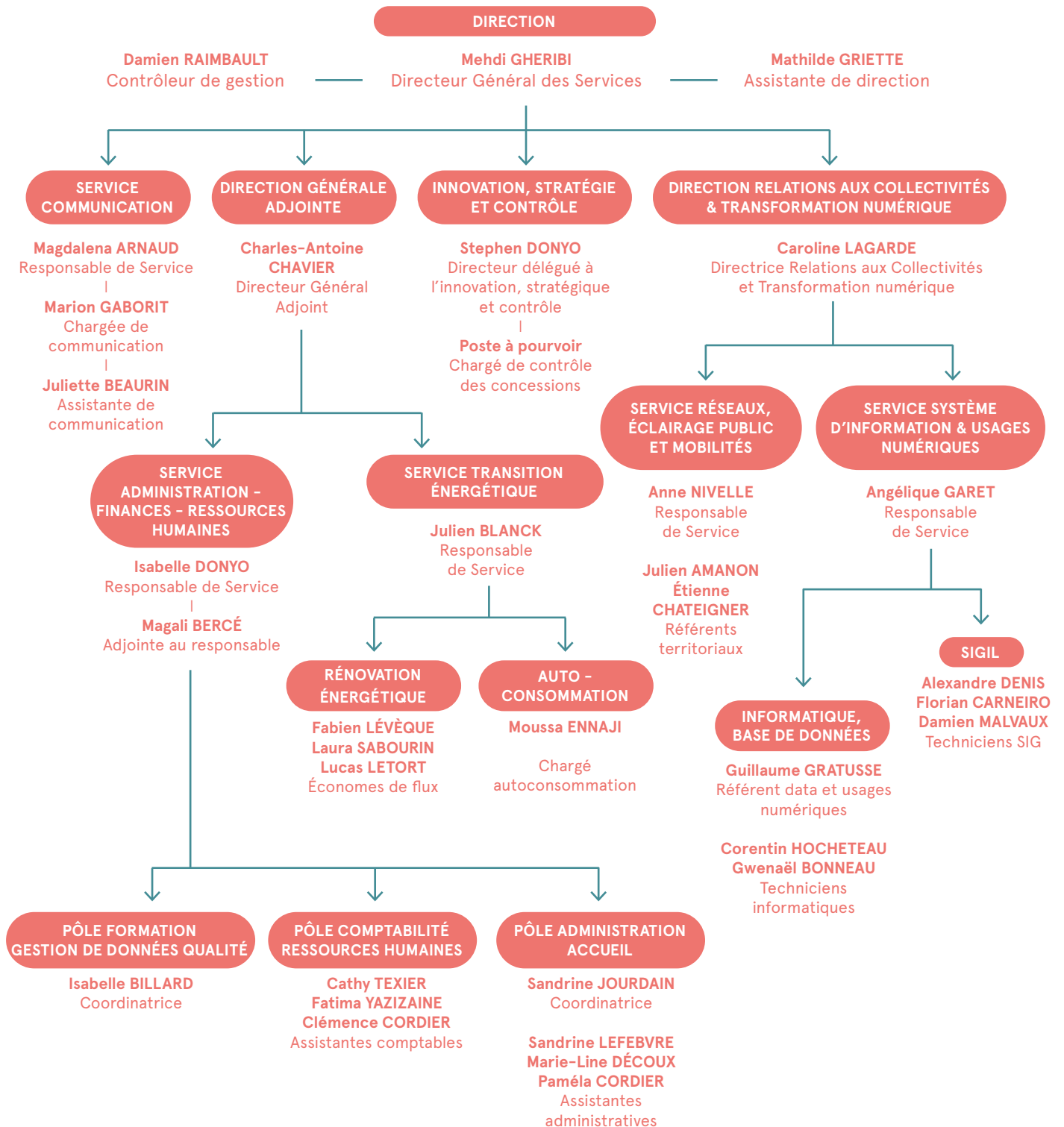
Complexe dédié aux sports de raquettes
« AlkéNA », Communauté d'agglomération
du Bocage Bressuirais



Salle des fêtes, Souvigné

Organisation administrative

Au 31/12/2025



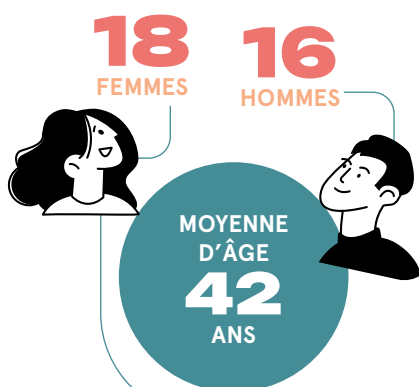
LES MOYENS HUMAINS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

34
AGENTS
+ 1 poste non pourvu

Ceux-ci dépendent du statut de la fonction publique territoriale, au même titre que les agents des communes ou des intercommunalités.

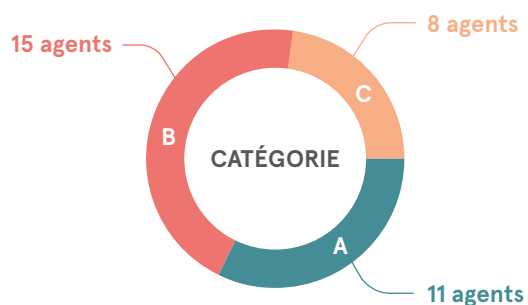
RÉPARTITION HOMME-FEMME



RÉPARTITION PAR FILIÈRE

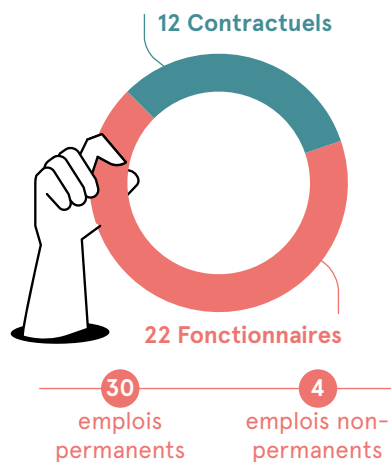


RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



STATUT DU PERSONNEL

La grande majorité de ces agents sont fonctionnaires



EN 2025, BIENVENUE À

Paméla
CORDIER
Assistante
Administrative



Corentin
HOCHEREAU
Technicien
informatique



Damien
RAIMBAULT
Chargé
du contrôle
de gestion



Bonne continuation à Lucas LETORT, parti fin décembre 2025 pour d'autres horizons.



Retour sur le séminaire CODIR du SIEDS : cap sur 2030 !

Mardi 1^{er} juillet, le comité de direction du SIEDS s'est réuni pour un séminaire riche en échanges, réflexions et projections. Un temps fort pour faire le point sur :

- Le plan d'actions suite au dernier audit de la chambre régionale des comptes,
- La feuille de route 2025-2026,
- Les modalités d'organisation des axes stratégiques 2030.

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Dans une dynamique d'amélioration continue, le syndicat a engagé en 2025 une démarche qualité structurée, visant à optimiser ses processus internes et à renforcer la performance de ses services. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de professionnalisation

et de transparence, avec pour objectif d'harmoniser les pratiques et de fiabiliser les procédures. L'ensemble des équipes a été mobilisé autour de ce projet, qui repose sur l'analyse des processus existants, l'identification des axes de progrès et la mise en œuvre

d'actions correctives partagées. Cette démarche constitue un levier essentiel pour renforcer l'efficacité opérationnelle du syndicat et consolider la qualité du service rendu aux usagers comme aux partenaires institutionnels.

Un nouveau siège social pour le SIEDS

Depuis avril 2025, le SIEDS a quitté le centre-ville de Niort pour prendre ses quartiers dans le bâtiment Joule à Souché. Les agents ont investi leurs nouveaux bureaux et se sont progressivement approprié ses lieux. Cette installation marque une nouvelle étape dans l'histoire du Syndicat, qui se rapproche désormais de ses entreprises. Cette proximité avec les équipes de SÉOLIS, GÉRÉDIS et 3D ENERGIES ouvre la voie à des échanges facilités et au développement de nouvelles synergies de groupe. Ce nouveau site a vocation à devenir un lieu de collaboration, au service des collectivités.



Retour sur la « dépendaison de crémaillère »

Avant ce déménagement, agents du SIEDS, élus du Comité Syndical et salariés des entreprises ayant travaillé dans les locaux de la rue Notre-Dame se sont réunis pour un moment convivial à l'occasion de la « dépendaison de crémaillère » du site historique.

La journée a débuté par plusieurs discours empreints d'émotion, marquant la fin d'une époque dans ces lieux chargés d'histoire. Pendant plus de 90 ans, le bâtiment du 14 rue Notre-Dame à Niort a en effet accompagné le développement et les missions du syndicat. La journée s'est conclue dans une ambiance festive permettant de partager un dernier moment collectif avant le départ.

Un déménagement vers des espaces durables et performants

Ce bâtiment était anciennement dédié à l'accueil du plateau téléphonique et de l'agence clientèle de SÉOLIS. Avant l'arrivée des agents du SIEDS, le bâtiment a donc fait l'objet d'une rénovation complète afin d'offrir des espaces de travail modernes, fonctionnels et adaptés aux besoins du syndicat.

Ce projet de transformation répond à un double objectif : améliorer les conditions de travail des équipes et inscrire le bâtiment dans une démarche de performance énergétique et environnementale.



L'inauguration du nouveau siège social

Le 5 septembre, le SIEDS a inauguré son nouveau siège social en présence d'environ 200 élus locaux et partenaires.

La matinée a été consacrée à l'inauguration officielle, en présence de représentants de l'État, de parlementaires, de maires et d'élus du territoire. Les participants ont pu découvrir le bâtiment rénové et ses aménagements favorisant la performance énergétique et la biodiversité. Deux ateliers étaient également consacrés à la production solaire et à la Gestion Technique du Bâtiment.



→ Aménagements extérieurs en faveur de la biodiversité

Le parking a été désimperméabilisé afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie et réduire le ruissellement. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renaturer les espaces extérieurs et de renforcer la place du vivant sur le site. Des aménagements ont également été effectués dans le cadre du projet Nature & Transitions (plantations de haies, installations de nichoirs, ...). La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi qu'un abri à vélos témoigne aussi de l'engagement du SIEDS en faveur des mobilités décarbonées.

→ Gestion Technique du Bâtiment

Des équipements techniques ont été déployés pour optimiser le confort intérieur et la performance énergétique du nouveau siège. L'installation des systèmes de ventilation double et simple flux permettent de s'adapter aux différents usages du bâtiment pour garantir une qualité d'air optimale. En cohérence avec l'approche globale d'efficacité énergétique, il a été décidé de conserver et de réemployer la pompe à chaleur existante du bâtiment.



→ Panneaux solaires et installation énergétiques associées

La membrane d'étanchéité a été remplacée par une membrane blanche, améliorant significativement la gestion thermique du bâtiment, notamment en période estivale.

La production de la centrale photovoltaïque installée en toiture est retranscrite dans le hall d'accueil du bâtiment. Enfin, la création de deux puits de lumière dans le hall principal a par ailleurs permis d'améliorer l'apport en lumière naturelle et de réduire les besoins en éclairage artificiel, tandis qu'un accès permanent à la terrasse technique facilite désormais la maintenance.



L'après-midi, les collaborateurs des filiales du Groupe ont à leur tour été invités à découvrir les nouveaux locaux, concluant cette journée symbolique et marquant l'ouverture d'un nouveau chapitre pour le SIEDS.

Les instances du SIEDS

Mandat 2020 - 2026

LES COMITÉS SYNDICAUX

Depuis le 19 octobre 2020, le Comité Syndical est composé de 36 délégués de communes, ce qui représente les $\frac{2}{3}$ du Comité Syndical. Le $\frac{1}{3}$ restant est représenté par les 18 délégués issus des intercommunalités (1 délégué pour 25 000 habitants nommé en Conseil communautaire). Selon les termes du règlement intérieur, «le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS». Les membres du Comité Syndical se sont réunis 9 fois au cours de l'année 2025 dont 4 fois sur 2^{ème} convocation en raison du quorum qui n'était pas atteint.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATES	SUJETS
3 FÉVRIER	Adhésion organismes extérieurs 2025 : Syndicat ACR et Alliance Bacs
	Mise à disposition d'une voiture
	Désaffectations des parcelles AH 147 de la Foye-Monjault et AI 106 de Mauléon à St Aubin-de-Baubigné
	Complément pour les autorisations d'investissement 2025
	Débat d'orientations budgétaires 2025
	Projet d'acquisition de la Société Keranna Energies par la SA EML 3D ENERGIES à la Société BayWa r.e.
31 MARS	Rapprochement de la Régie 3D ENERGIES et de la SEM 3D ENERGIES
	ARTEE : dossier clôture de liquidation
	Don mobiliers et matériel suite déménagement site Notre-Dame
	Demande d'acquisition d'une parcelle n°0145 de St Varent
	Convention de partenariat avec le Centre de Gestion 79 pour formation secrétaires de mairies 2025
	Collecte d'équipements numériques par les ateliers du Bocage
	Adhésion à l'Association Canut
	Convention Fonds Chêne
	Approbation de la création de l'Association Coop'Energies79
	Mise à jour du règlement budgétaire financier
	Adoption du compte financier unique (CFU) 2024
	Affectation du résultat 2024
	Ajustement du programme renforcement 2022
	Création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement AC/CP relatif aux programmes CACS FACE 2025 : extension, enfouissement, renforcement, sécurisation

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

	Création des programmes 2025 : accompagnement EPCI des projets structurants, action à gain rapide, audit énergétique, audit de faisabilité des projets d'autoconsommation, branchement événementiel, développement gaz, éclairage public, effacement, innovation, mandat communal, mobilité durable hydrogène et BioGNV, mobilité électrique, opérations coordonnées, raccordement, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public, transition énergétique
	Création de l'opération comptable "Concession de la Crèche"
	Ajustement de l'opération comptable immobilière n°112 "siège social"
	Subvention d'aide aux associations ou comité de jumelage pour les projets de coopération avec des collectivités de pays en voie de développement pour soutenir des actions de solidarité dans le domaine de l'électricité 2025
	Adoption du budget primitif 2025
8 AVRIL	Création SPV pour le développement et l'exploitation de l'unité de stockage de Celles-sur-Belle en partenariat avec VALECO
	Avenant n°1 au contrat de développement, de supervision, d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges de véhicules électriques du réseau ALTERBASE
16 JUIN	Présentation des travaux 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
	Rapport 2024 des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de la SAEML 3D ENERGIES ET SÉOLIS
	Rapports annuels 2024 du délégataire de service public EDF/ÉNÉDIS, GÉRÉDIS, GRDF, RÉGIE 3D ENERGIES, SAEML 3D ENERGIES, SÉOLIS
	Déclassement d'une parcelle de la concession SIEDS
	Création du programme amélioration de la résilience des réseaux aux aléas climatiques 2025
	Ajustement de programmes 2025 : projets structurants et raccordement
	Précarité énergétique 2025 : Définition des modalités de répartition
	Mise en œuvre de l'enveloppe précarité énergétique pour le volet 3, soutien à des actions de terrain avec les associations partenariat avec l'Association Unis-Cité
	Adoption de la décision modificative n°1 du budget principal 2025
24 JUIN	Prise de participation de SÉOLIS dans une SPV pour le développement et l'exploitation de l'unité de stockage de Celles-sur-Belle
13 OCTOBRE	Quorum non atteint, Comité Syndical reporté
21 OCTOBRE	Signature de la convention de financement Chaire TENAQ
	Prorogation des CATF sur l'exercice 2026
	Clôture des programmes renforcement 2022 - d'accompagnement des projets structurants 2023 - FACÉ extension 2024
	Ajustement de programmes 2025 : accompagnement des projets structurants, éclairage public, FACÉ enfouissement, extension, renforcement, sécurisation, raccordement
	Approbation de la convention fonds solidarité logement et montant participation financière SIEDS pour 2025
	Convention de partenariat HESPUL
	Adoption de la décision modificative n°2 du budget principal 2025
	Approbation mécanique de l'opération de rapprochement des actifs de production ENR
8 DÉCEMBRE	Convention entre le SIEDS et ses membres pour la valorisation des CEE issus d'opérations réalisées bâtiments publics
	Adhésion 2026 à des organismes extérieurs
	Mise à disposition d'une voiture pour 2026
	Ajustement de programmes 2025 : accompagnement des projets structurants et éclairage public
	Dépose et déconnexion définitive d'une ligne électrique sur la commune de La Foye-Monjault

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

16 DÉCEMBRE	Positionnement du SIEDS comme autorité publique Départementale compétente pour le Plan Corps de Rue Simplifié
	Convention de partenariat avec l'IGN pour le stockage et la diffusion du PCRS image
	Adhésion à l'Institut Numérique Responsable et signature de la Charte Numérique Responsable
	Cession gratuite de matériels informatiques (ordinateurs, stations d'accueil, téléphones portables)
	Application complémentaire au SIGil dédiée au suivi de consommation énergétique des bâtiments publics : SIGil Conso
	Clôture du programme éclairage public 2021, intempéries et séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022
	Création de l'opération « stockage »
	Adoption de la décision modificative n°3 du budget principal 2025
	Débat d'orientations budgétaires 2026
	Autorisation investissements 2026
	Délégation au Président du Conseil de surveillance de la SEML 3D ENERGIES au sein de l'Assemblée Générale de 3D ENERGIES du 12 décembre 2025
	Convention de partenariat CEE entre le SIEDS et SÉOLIS
	Délégation de représentation au Président du SIEDS au sein de l'Assemblée Générale de SÉOLIS du 18 décembre 2025
	Avenant de prolongation pour la convention d'avance en compte courant conclue entre le SIEDS et SÉOLIS

LES BUREAUX SYNDICAUX

Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein du Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents des membres élus parmi les délégués. Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATES	SUJETS
20 JANVIER	Placement financier des fonds issus de la vente de l'îlot Notre Dame - 2^{ème} versement Frais de déplacement temporaire pour mission pour l'année 2025 (agents et élus) : modification Restructuration des services et suppression de poste à compter du 1^{er} février 2025 Protection sociale complémentaire : participation employeur santé et prévoyance et mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres Service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres - Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires - Signature d'un avenant n°4 à la convention Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027
17 MARS	Demande d'acquisition de parcelles du SIEDS n°AH 147 de la Foye Monjault et n°AI 106 de Mauléon Demandes dérogatoires des communes d'Argentonnay, Brioux-sur-Boutonne et de François dans le cadre du programme éclairage public 2025
2 JUIN	Convention de partenariat avec l'Association des Maires des Deux-Sèvres portant sur la participation au congrès ces collectivités des Deux-Sèvres Demande de subvention pour un projet d'électrification de deux établissements scolaires à Cové au Bénin par l'Association ANJCA Restauration collective des agents sur le site de Joule Demande d'acquisition d'une parcelle n°BS-0145 de St Varent Arbitrage demande d'attribution d'aides dans le cadre du programme transition énergétique 2025 : autoconsommation et transition énergétique de la commune d'Aubigné

29 SEPTEMBRE	Acquisition d'un ensemble immobilier Gouin situé au 342 avenue de Paris, Niort
	Acquisition d'un terrain situé 3 rue des Herbillaux, Niort
	Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée technicien SIG et d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée responsable transition énergétique et technicien économe de flux
	Demande d'acquisition d'une parcelle du SIEDS n°ZL 0117 de Sauzé-entre-Bois
	Programme transition énergétique 2025 - Application du bonus pour St Léger-de-Montbrun
24 NOVEMBRE	Placement financier des fonds issus de la vente de l'Ilôt Notre-Dame : 3 ^{ème} et dernier versement
	Modification du poste chargé de contrôle des concessions
	Adhésion à la convention de participation pour le risque "Prévoyance" souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres
	Adhésion à la convention de participation pour le risque "Santé" souscrite par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres
	Frais de déplacement temporaires pour mission pour l'année 2026 (agents et élus)
	Programme éclairage public 2025 : Demandes dérogatoires communes de Bressuire
	Programmes d'action à gain rapide 2025 : demande dérogatoire commune de Chauray et Louzy
	Programme PSIL 2022 : demande dérogatoire commune de Frontenay Rohan-Rohan

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau Syndical et délégués du Comité Syndical participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.

NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2025

2 Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)

5 Commissions Communication

5 Commissions Relations aux Collectivités

4 Commissions Contrôle-Finances

4 Commissions Concession-Innovation

4 Commissions Transition énergétique

Le patrimoine de la concession

LE CONTRÔLE, MISSION PREMIÈRE DU SIEDS



Propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension (BT/HTA) ainsi que du réseau de gaz, le SIEDS en confie l'exploitation dans le cadre de contrats de concession à GÉREDIS et ENEDIS pour l'électricité et à SÉOLIS et GRDF pour la partie gaz.

La direction Concession du SIEDS a pour mission de contrôler le bon fonctionnement du service public délégué aux concessionnaires. Elle suit et évalue les activités menées par les entreprises dans le respect de leurs contrats, afin de vérifier que les moyens engagés et les investissements réalisés garantissent la qualité et la sécurité des réseaux d'électricité et de gaz.

L'objectif : assurer un service fiable et performant pour l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, le SIEDS porte une dynamique forte en faveur de l'innovation, au service du territoire et de la transition énergétique.

CONTRÔLE ANNUEL

Chaque année, les concessionnaires remettent au SIEDS le compte-rendu annuel d'activité de la concession de distribution publique d'électricité (CRAC). Ce document dresse un état des lieux patrimonial, technique et comptable de la concession et permet au syndicat d'analyser l'évolution du réseau électrique et de la qualité de l'énergie distribuée d'une année sur l'autre.

À partir de ces documents, le SIEDS étudie les données relatives :

- à l'état du patrimoine (évolution, âge, matériaux...)
- au fonctionnement du réseau (incidents, maintenance...)
- à la qualité de l'énergie distribuée (temps de coupures, clients mal alimentés...)
- à l'état financier et comptable des concessions.

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Dans les Deux-Sèvres, la distribution publique d'électricité repose majoritairement sur GÉRÉDIS, qui couvre près de 95 % du territoire. L'ensemble de ces communes ont transféré leur compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité) au SIEDS, permettant au syndicat d'exercer cette mission en leur nom. Les 5 % restants, correspondant principalement aux centres bourgs urbains historiquement concédés à ENEDIS, ont également, pour la quasi-totalité, confié cette compétence au SIEDS entre 2018 et 2022. Le syndicat assure ainsi une cohérence d'action et de pilotage sur l'ensemble du département, quel que soit le gestionnaire de réseau concerné.

RÉSEAU

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

GÉRÉDIS distribue l'électricité sur 95 % du territoire des Deux-Sèvres.

- 252 communes desservies
- 17 postes sources
- 165 065 points de livraison
- 1.7 TWh d'électricité distribuée
- 15 241 km de lignes électriques (dont HTB)
- 9 794 postes de distribution HTA/BT

Réseau Moyenne Tension (HTA)	En km au 31/12/2025
HTA TOTAL	9 461
Aérien	5 298
Souterrain	4 163

Réseau Basse Tension (BT)	En km au 31/12/2025
BT TOTAL	5 776
Aérien	3 203
Souterrain	2 573



L'analyse technique : la qualité de l'énergie

Le contrôle du concessionnaire passe par l'analyse de la continuité de fourniture, plus communément appelée le critère B, ou durée moyenne de coupure par usager. Ce dernier est impacté, en ordre de priorité par : des incidents HTA* et BT**, des travaux BT et HTA, des incidents aux postes sources et des éventuels incidents en amont (origine RTE). En 2025, le critère B, toutes causes confondues, s'établit à 55,01 minutes pour GÉRÉDIS (contre 61,88 minutes au niveau national).

La qualité de l'énergie	2021	2022	2023	2024	2025
Critère B BT (min)	54,22	45,07	58,34	53,04	55,01
Travaux	25,23	21,54	22,41	27,58	28,79
Incidents	28,99	23,54	35,93	25,46	26,22



* HTA : Moyenne Tension
** BT : Basse Tension

ZOOM DÉPLOIEMENT LINKY

L'année 2025 est la cinquième année de déploiement des compteurs évolués Linky GÉRÉDIS lancé en avril 2021. En quelques chiffres :

76 % DU DÉPLOIEMENT

→ Près de 127 911 compteurs posés (dont 20 882 en 2025).

Depuis le début du déploiement :

- Moins de 400 réclamations reçues
- Taux de réinterventions de 0,42 % (objectif fixé par la CRE de 0,90 %)

Juillet 2025 a marqué la fin du déploiement massif, 1^{ère} phase du déploiement des compteurs. À cette date, un premier passage pour pose du compteur Linky avait déjà été réalisé pour 100 % des communes du territoire.

En août 2025, la 2^{nde} phase du déploiement des compteurs dite « phase de saturation » a débuté. Prévue pour s'étaler de mi-2025 à fin 2026, avec possibilité d'extension en 2027, cette saturation permettra de retourner sur toutes les communes du territoire pour déployer les compteurs non posés lors de la 1^{ère} phase, avec en priorité :

- Les poses suite non-retour client lors de la 1^{ère} phase ;
- Les poses non effectuées sur des configurations contractuelles particulières, notamment les tarifs type "TEMPO" et "EJP".

À l'issue de cette seconde phase, GÉRÉDIS prévoit d'atteindre un taux de 90 % de déploiement des compteurs Linky.

En 2025, 3 694 k€ ont été alloués pour la poursuite du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS



LA TEMPÊTE BENJAMIN

La tempête BENJAMIN a frappé le territoire en octobre 2025, mais l'effet de cette dernière a été très limité avec seulement 1,01 minute d'impact sur le critère B.

RÉSEAU

Réseaux délégués à ENEDIS au 31 décembre 2025

- 12 communes ont transféré leur compétence électricité au SIEDS
- 21 500 points de livraison
- 568 km de lignes électriques

	Transfert de la compétence au SIEDS	Points de livraison	Réseau Basse Tension (BT) en km	Réseau Moyenne Tension (HTA) en Km	Critère B BT (min)
Sauzé-Vaussais	13/11/2018	832	18	17	0
La Crèche*	10/10/2019	-	-	-	-
Thouars	19/12/2019	6 536	97	63	50,83
Airvault	24/09/2020	1 465	39	22	1,69
Celles-sur-Belle	23/06/2021	834	16	15	7,88
Bressuire	23/06/2021	4 485	48	23	58,27
Saint-Maixent-l'École	29/06/2021	2 750	31	17	51,11
Coulonges-sur-l'Autize	08/09/2021	932	18	11	15,54
Limalonges	27/02/2022	219	7	30	57,9
La Mothe-St-Héray	05/04/2022	815	12	16	7,65
Val de Mignon*	24/10/2022	-	-	-	-
Chef-Boutonne	14/11/2022	1 369	33	31	102,73

* Données non transmises par Enedis

Contrôle de la fourniture d'énergie au tarif réglementé des ventes (TRV)

L'ouverture du marché de l'électricité commencée depuis l'an 2000 entraîne la suppression progressive des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV). Cette suppression a un double objectif : faire fonctionner pleinement le marché de l'électricité, d'une part, et permettre la couverture des coûts de revient de la fourniture électrique, d'autre part.

Ainsi nombre d'utilisateurs (dont les collectivités) ne sont plus éligibles aux tarifs « bleus », « jaunes » ou « verts » de l'opérateur historique SÉOLIS ou EDF. Ils doivent par conséquent s'approvisionner en électricité auprès des fournisseurs alternatifs présents sur le marché concurrentiel, dans le respect des règles de la commande publique. Cependant, les TRV se sont montrés « protecteurs » pour les consommateurs au cours de la crise énergétique de 2022-2023. Les pouvoirs publics ont réintroduit le tarif « jaune » pour les TPE, les copropriétés et les petites collectivités en février 2025.

Les usagers de la concession aux TRV

142 992 clients de SÉOLIS bénéficient d'un TRVe (Tarifs Réglementés de Vente d'électricité), résidentiels et non résidentiels confondus. Pour EDF, c'est 9 403 clients concernés.

Les usagers en difficultés financières

→ LE CHÈQUE ÉNERGIE

Au 31 décembre 2025, SÉOLIS a reçu 9 352 demandes de Chèques Énergie de la part de ses clients, en baisse de -39 % par rapport à 2024.

Les chèques énergies 2025 ont été distribués par les services de l'État aux bénéficiaires en novembre au lieu d'avril habituellement.

→ LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Le FSL en Deux-Sèvres se décline en 4 volets : Logement, Énergie, Eau et Téléphone. Le Département est le gestionnaire du FSL sur notre territoire et le décideur des attributions. Les autres collectivités



territoriales et les partenaires institutionnels : CAF, MSA, bailleurs publics, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement) participent au financement du FSL sur la base d'une contribution annuelle volontaire. Ainsi, SÉOLIS et EDF ont principalement le rôle de financer en partie ce Fonds et de communiquer des informations à la demande des travailleurs sociaux.

Le SIEDS affirme son engagement dans la lutte contre la précarité énergétique en apportant, pour la première fois, son soutien au Fonds de Solidarité Logement (FSL). À cette fin, le Comité Syndical a voté une participation financière pour 2025, fixée à 25 % de la part des fournisseurs d'énergie de l'année N-1, soit un montant estimé à 52 750 €.

CALENDRIER DE L'ÉLIGIBILITÉ DES TRV DE L'ÉLECTRICITÉ

	31/12/2015	01/01/2021	01/02/2025
Tarifs bleus (≤ 36 kVA)		1^{er} janvier 2021 Fin des tarifs réglementés d'électricité, sauf pour les petits consommateurs ayant une petite puissance	
Tarifs jaunes (36 à 250 kVA)	31 décembre 2015 Suppression des tarifs réglementés d'électricité « jaunes » et « verts »		1^{er} février 2025 Retour des tarifs réglementés d'électricité pour les petits consommateurs (particuliers, copropriétés, TPE, petites collectivités) ayant une moyenne puissance.
Tarifs verts (>250 kVA)			

Achat groupé au bénéfice des collectivités et établissements publics des Deux-Sèvres

Particulièrement adapté aux achats complexes et récurrents, l'appel d'offres groupé permet une optimisation administrative et économique des procédures ainsi qu'une robustesse juridique des marchés et de meilleures conditions de prix par une expertise dédiée.

Depuis 2015, le SIEDS propose aux collectivités des Deux-Sèvres qui le souhaitent (ainsi que leurs groupements ou établissements) les services d'un groupement de commandes régi par le code de la commande publique.

En 2025, le groupement de commandes regroupait 300 membres, entités publiques et parapubliques. Il approvisionnait 5 858 points de livraison d'électricité ou de gaz. Il représentait au total 165 GWh d'énergie pour un montant financier annuel de l'ordre d'environ 34 000 000 € TTC pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité.

• Période de fourniture :
du 1^{er} janvier 2025
au 31 décembre 2025

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ

Le SIEDS est l'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz (naturel, propane et butane) pour les collectivités qui lui ont transféré cette compétence.

Sur son territoire, le SIEDS exerce les missions suivantes :

- **Contrôle des concessions communales :**
le syndicat veille au respect des obligations contractuelles et des engagements définis dans les contrats de concession, notamment les cahiers des charges, par les opérateurs en charge du service.
- **Soutien au développement du gaz dans les Deux-Sèvres :** il réalise des études de faisabilité et de rentabilité, et pilote les procédures de Délégation de Service Public (DSP) pour le compte des communes.

Le SIEDS est propriétaire des réseaux de distribution de gaz naturel et de propane. La gestion de ces réseaux est confiée, dans le cadre de contrats de concession, aux opérateurs SÉOLIS et GRDF.

	 Séolis Energies - Services	 GRDF
Nombre de communes	114	4
Nombre de clients	355	1761
Quantités de gaz acheminées (GWh)	208	25
Longueur réseaux (km)	133	72





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Séolis PROD et 3D ENERGIES, filiales du Groupe SIEDS, sont pleinement engagées dans le développement et l'exploitation d'unités de production d'énergies renouvelables.

Depuis 2003, le SIEDS construit, à travers ses entreprises, un parc de production propre fondé sur un mix énergétique équilibré. Dans cette continuité, 3D ENERGIES a été créée pour porter les projets éoliens, tandis que Séolis PROD a vu le jour en 2012 afin d'élargir l'activité à d'autres filières : photovoltaïque, hydraulique et méthanisation.

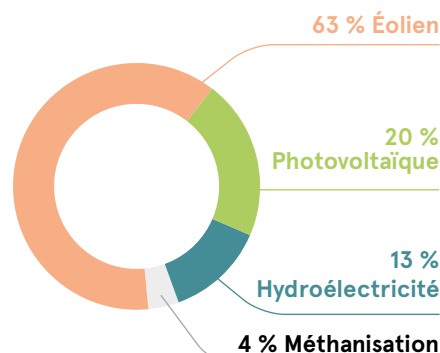
Inscrites dans une démarche de concertation territoriale, Séolis PROD et 3D ENERGIES s'engagent à co-construire chaque projet en collaboration avec les élus, en lien étroit avec les citoyens et les acteurs économiques locaux.

Le Groupe SIEDS possède 257 centrales de production soit une puissance totale en 2025 de 274 MW.

Production d'énergie en 2025 (332,2 GWh) :

- 209,9 GWh pour l'éolien
- 67,6 GWh pour le photovoltaïque
- 41,9 GWh pour l'hydraulique
- 12,8 GWh pour la méthanisation (électricité et biogaz)

PART DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE



DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

En 2025, GÉRÉDIS poursuit sa feuille de route d'investissement en lien avec sa politique technique, son schéma directeur et le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR). Les travaux de renouvellement et d'extension immobilisés au 31/12/2025 s'élèvent à 57 713 838 € contre 50 302 631 € en 2024.

Cette enveloppe comprend entre autres :

- **POSTE SOURCE DE THOUARS**
La mise en service d'un nouveau transformateur de 36MVA pour améliorer la qualité de fourniture
3 196 k€
- **POSTE SOURCE DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN**
La mise en service d'un nouveau transformateur de 36MVA dans le cadre du S3RenR
2 790 k€

- **POSTE SOURCE DE FAYMOREAU**
La mutation du transformateur 412 de 20 à 36MVA
1 771 k€

- **POSTE SOURCE DE CHAMPDENIERS**
Le retour du transformateur TR 411
967 k€

- La poursuite des travaux de rénovation programmées permettent la fiabilisation et le prolongement de la durée de vie des départs de **BESSINES, ÉCHIRÉ, FORS et SURIN.**



Les projets innovants

Du véhicule électrique aux pompes à chaleur, la réduction des émissions de CO₂ passe notamment par l'électrification des usages. Ces évolutions imposent de nouveaux défis aux systèmes électriques : intégration accrue des énergies renouvelables, essor de moyens de production et de stockage décentralisés, ou encore montée en puissance des « réseaux intelligents ».

Parce que l'électricité est une « industrie du temps long », il est nécessaire de préparer dès maintenant son évolution. Innover est donc essentiel pour garantir la stabilité du système électrique et éviter tout risque de déséquilibre.

Le SIEDS s'appuie sur ses compétences d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies pour renforcer son action dans la transition, la flexibilité énergétique, les énergies renouvelables et les mobilités bas carbone. Cette dynamique s'accompagne également d'une transition numérique, indissociable des enjeux énergétiques actuels. Le SIEDS et les entreprises qui l'accompagnent doivent faire preuve

d'innovation et de performance pour aider le département et ses collectivités à affronter la crise climatique, un objectif confirmé par la dernière crise énergétique.

Avec le soutien de la Commission Concessions-Innovation, le SIEDS a ainsi accompagné de nombreux projets innovants sur le territoire des Deux-Sèvres, représentant **un montant total de 3 318 559 €**. Certains de ces projets sont présentés ci-dessous.



Projets	Descriptifs	Accompagnement
Terrains pour Stations BioGNV	Achats de terrains par le SIEDS pour faciliter les implantations de 3 stations BioGNV	290 559 €
NRGYBox	Expérimentation de l'éclairage public intelligent à partir du réseau LORA	20 000 €
Maestro	Expérimentation pour permettre la consommation de la production d'énergie renouvelable en temps réel	558 000 €
VERBIA	Expérimentation d'un démonstrateur VERTICAL Bifacial Agricole, qui doit prouver la pertinence d'une co-activité agricole au sein des parcs photovoltaïques	255 000 €
SOLEÏS	Projet du démonstrateur SOLEÏS, sur bassin d'infiltration des eaux pluviales (bassin d'orage)	400 000 €
APPOLLO V2	Pour le développement d'outils d'analyse et d'aide à la décision dans le cadre des plans de maintenance d'élagage et de détection des défauts sur le réseau HTA par IA	120 000 €
Stockage sur batterie	Expérimentation sur le stockage	1 000 000 €
Subvention Equilibre réseau de gaz raccordement Courlay / Moncoutant	Raccordement au réseau de gaz naturel	275 000 €
Subvention Equilibre réseau de gaz raccordement Aiffres / Saint-Symphorien	Raccordement au réseau de gaz naturel	400 000 €

POURSUITE DU TRAVAIL AUTOUR DES OBJETS CONNECTÉS

Le SIEDS a poursuivi ses travaux autour des usages des objets connectés dans les services publics, avec l'organisation d'un atelier départemental réunissant collectivités et syndicats d'eau, d'assainissements, ... Cette rencontre s'inscrit dans l'étude d'opportunité confiée à RISÔM, visant à évaluer la faisabilité d'un réseau LoRaWan mutualisé à

l'échelle des Deux-Sèvres.

Les participants ont pu partager leurs besoins autour de la télérelève de l'eau, de la gestion de l'éclairage public, du suivi des déchets, des consommations d'énergie et de la collecte de données environnementales.

Les travaux se sont poursuivis en comité de pilotage, avec la

restitution des phases d'analyse : diagnostic des usages et besoins, cartographie des cas d'usage, puis étude de faisabilité technique incluant la couverture réseau et les solutions technologiques adaptées. Ces échanges contribuent à définir une infrastructure partagée et évolutive au service des acteurs publics du territoire.



Les informations financières 2025

Données issues du compte financier (CFU) 2025

Dans un contexte national et géopolitique incertain, la solidité financière du SIEDS constitue un atout majeur pour soutenir durablement les collectivités. Chaque année, plus de 20 millions d'euros sont investis dans la modernisation des réseaux électriques, la rénovation de l'éclairage public et le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. En parallèle, le SIEDS développe des programmes dédiés à la rénovation énergétique et à l'autoconsommation des bâtiments publics, renforçant ainsi leur efficacité et leur sobriété. Véritable outil de proximité, le SIEDS accompagne les territoires dans leur transition énergétique et les aide à anticiper les défis de demain.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le Compte Financier Unique (CFU).



RÈGLES DU BUDGET

→ LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE CELLES D'UNE COMMUNE

Débat d'orientations budgétaires
2 mois au plus avant le vote du Budget Primitif

Vote :

- Budget primitif avant le 15/04/N
- Compte Financier Unique (CFU) avant le 30/06/N
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins

→ LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Le droit d'accise sur les produits énergétiques est un impôt indirect prélevé sur la quantité d'électricité consommée pour chaque client. Elle est collectée par l'État auprès des fournisseurs d'énergies puis reversée au SIEDS.

REDEVANCE DE CONCESSION

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS, ENEDIS versent au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition des concessionnaires.

SUBVENTIONS FACÉ

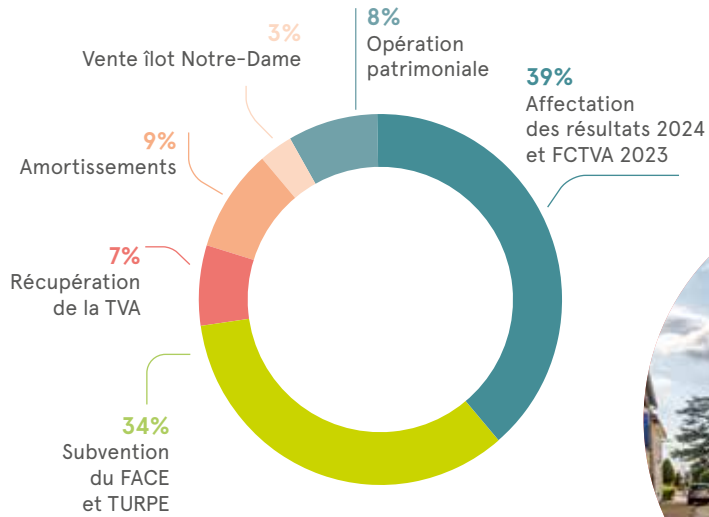
La loi de finance n°2025-127 du 14 février 2025 est venue modifier le mode de financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ). Ses ressources sont alimentées par une fraction du produit de l'accise, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux en zone rurale.

CONTRIBUTION SYNDICALE DES COMMUNES

Il s'agit de la part financée pour les travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

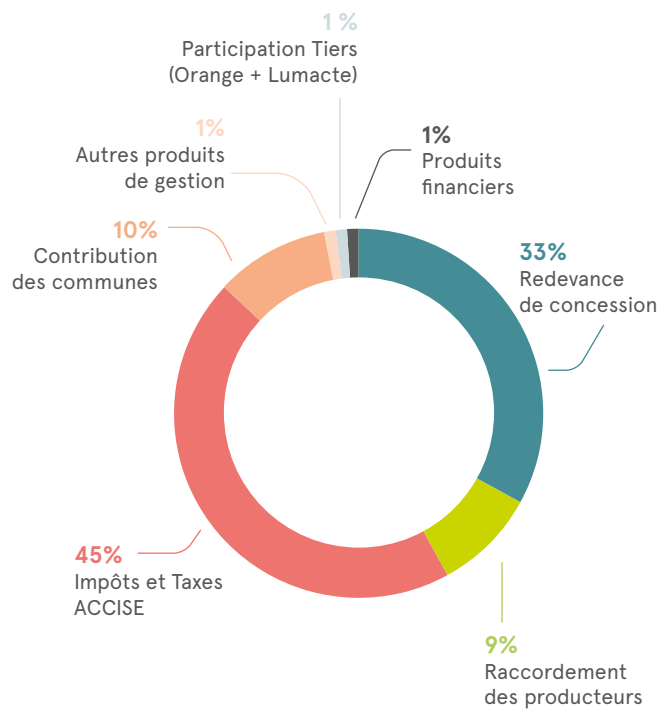
RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 22 627 837,36€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 17 563 536,30€



FACÉ : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
 FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
 TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

LES PRINCIPALES DÉPENSES DU SIEDS

- Les travaux SIEDS en lien avec les compétences exercées en tant qu'autorité organisatrice de la Distribution d'Électricité ou sur les Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques ;
- Les aides versées aux membres dans différents domaines énergétiques (éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics, autoconsommation...);
- Les charges générales (achats et services extérieurs et opérations coordonnées pour les enfouissements des réseaux orange);
- Les dépenses de personnel;
- Le reversement de l'accise à certaines communes. Celles-ci ne bénéficient pas des mêmes niveaux d'aides que les autres communes du département.

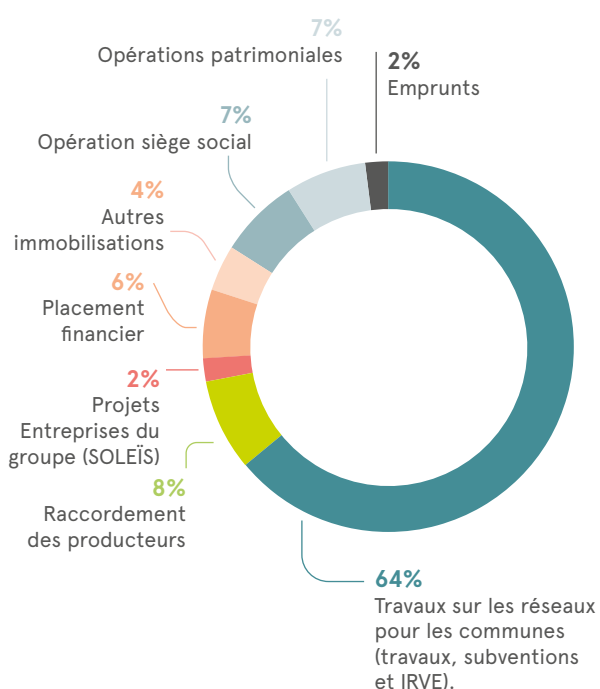
73%

du budget est consacré aux investissements et est injecté dans l'économie locale, sur le territoire des Deux-Sèvres. Cela passe par le biais de subventions aux adhérents (éclairage public, rénovation énergétique de bâtiments publics, autoconsommation...) ou par le biais de travaux sur les réseaux d'électricité, de gaz ou sur les infrastructures de recharge de véhicule électrique.

OÙ VA L'ARGENT ?

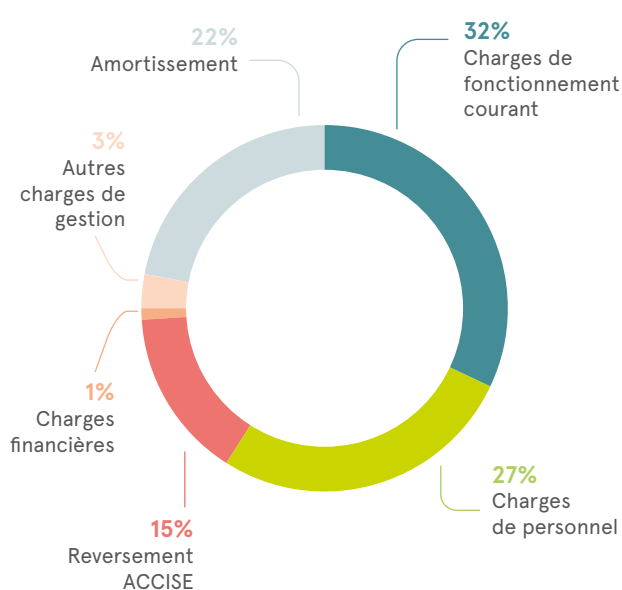
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 25 559 884,38€



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 8 669 277,60€

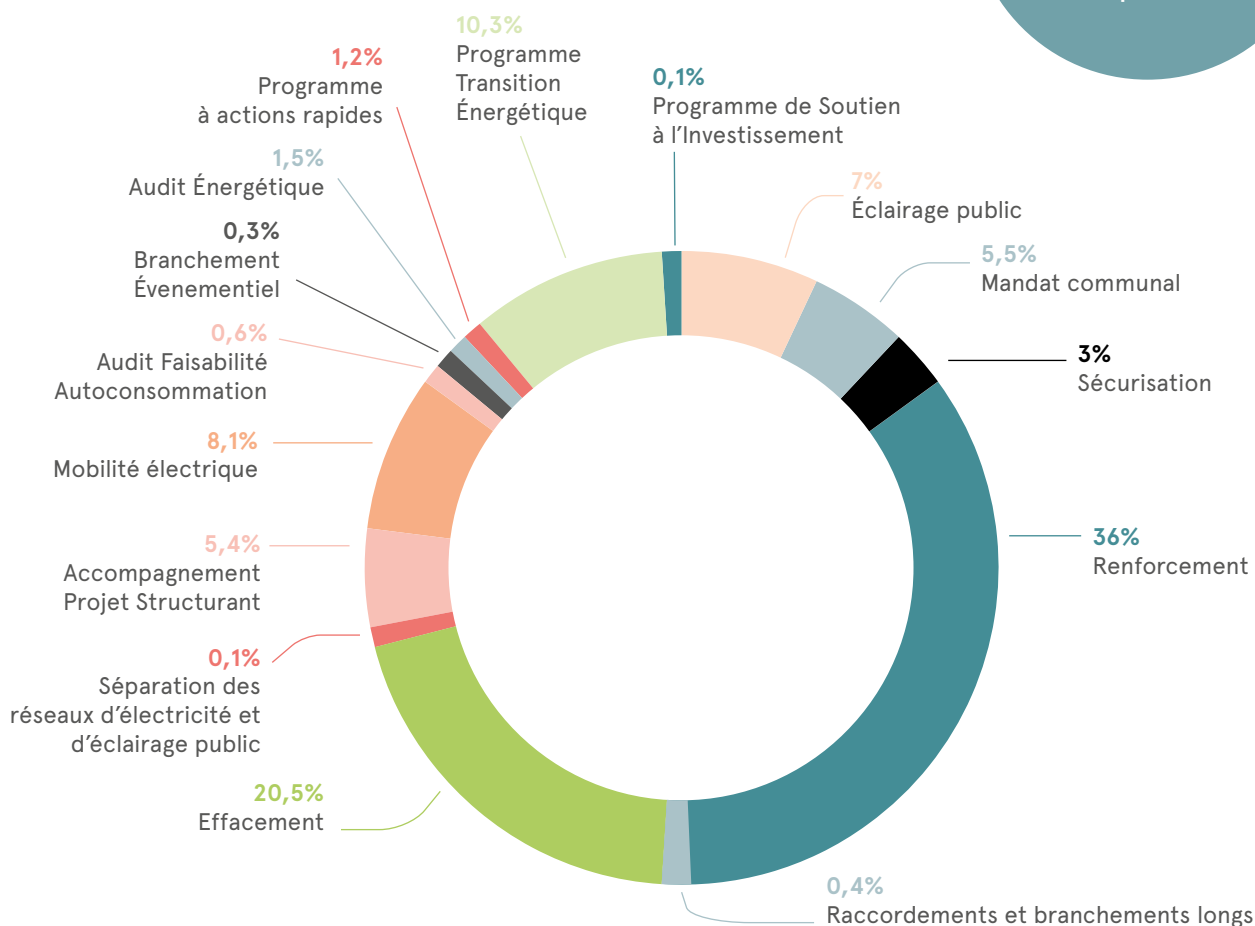


ZOOM SUR LES TRAVAUX ET LES AIDES DÉDIÉS AUX MEMBRES

(Données issues du CFU 2025 – Montants sans raccordements des producteurs)

TOTAL : 16 780 271,89€

Le montant des raccordements des producteurs HTA s'élève à 2 182 428,11€. Ces travaux s'équilibrent en recettes et en dépenses.



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les certificats d'économie d'énergie (CEE), également appelés « certificats blancs », constituent un dispositif public destiné à encourager la réduction des consommations d'énergie. Dans ce cadre, les fournisseurs d'énergie sont soumis à des obligations : ils doivent réaliser ou soutenir des actions permettant de générer des économies d'énergie.

Par ailleurs, certains acteurs non soumis à ces obligations, mais ayant engagé des opérations d'économie d'énergie sur leur propre patrimoine sans en tirer de revenus directs, peuvent être reconnus comme éligibles au dispositif. À ce titre, le SIEDS est reconnu comme bénéficiaire potentiel dans le calcul des CEE.

Un dépôt de dossier CEE a été effectué le 23 janvier 2026. Le SIEDS a déclaré une quantité de 20 010 284 kWh cumac au titre de 15 fiches standardisées CEE : éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments. Le dossier est à l'examen du Pôle national des certificats d'économies d'énergie.

Le réseau électrique, l'éclairage public et les mobilités décarbonées

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission de concevoir, développer et sécuriser les réseaux afin de répondre aux besoins énergétiques des usagers. Acteur clé de l'aménagement local, il conduit des programmes d'investissement ambitieux : enfouissement et renforcement des réseaux, sécurisation des lignes, raccordement de nouveaux usagers et soutien financier à l'éclairage public. Parallèlement, le SIEDS s'engage dans une stratégie volontariste en faveur de la mobilité décarbonée.



14 468 903 €
MONTANT ENGAGÉ EN 2025



556
DOSSIERS ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS



L'ÉLECTRICITÉ

Les programmes sous maîtrise d'ouvrage du SIEDS sur le réseau électrique

Programmes	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
EFFACEMENT*	Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement	3 091 590,52 €	22
SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Lors des opérations d'enfouissement de réseau, travaux de séparation des réseaux sur supports communs	50 470,58 €	19
RACCORDEMENT*	Extension du réseau d'électricité pour des logements d'habitation dont l'aménageur est la collectivité	400 000 €	13
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS	Cœuvrer pour le renforcement de l'attractivité de son territoire et participer à l'émergence de projets structurants en collaboration avec les EPCI	-	-
BRANCHEMENT PROVISOIRE ÉVÉNEMENTIEL	Accompagner les collectivités en finançant des branchements provisoires pour les festivités locales (événements publics, culturels ou d'animation)	50 000 €	76
OPÉRATIONS COORDONNÉES	Un effacement coordonné peut être mis en place dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécommunication sur support commun	273 933,94 €	17

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

Le SIEDS coordonne le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER).

Dans le cadre des opérations d'effacement de réseaux sur une commune, le SIEDS organise des réunions de coordination sur site réunissant l'ensemble des acteurs concernés. À travers le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER), il associe la commune, les gestionnaires de réseaux (électricité, télécommunications, eau, assainissement, gaz) et notamment GÉRÉDIS, Orange, le Département et le CAUE.

CETTE RENCONTRE A POUR OBJECTIFS :

- De présenter les critères du programme d'effacement,
- De réaliser une visite terrain afin de définir précisément le périmètre d'étude,
- D'estimer le montant prévisionnel des travaux.

En 2025
22
CTER ont été réalisés



Les programmes de travaux pour renforcer et sécuriser le réseau électrique en zone rurale

Programmes	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
RENFORCEMENT*	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance : Sous-programmes Renforcement, Extension, Enfouissement	7 090 994,28 €	82
SÉCURISATION*	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales	544 338,07 €	10
INTEMPÉRIES	Réparer et renforcer des ouvrages de distribution endommagés par les tempêtes	85 651,98 €	2

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

Un nouvel arrêté paru en 2025 qui encadre le dispositif du FACé

L'arrêté du 21 février 2025, pris en application du décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024, marque une étape importante dans la réforme du FACé (Financement des Aides aux Collectivités pour l'électrification rurale). Ce texte précise les modalités de répartition et de gestion des subventions destinées aux travaux d'électrification en zones rurales. Il introduit une méthode de calcul détaillée pour les dotations départementales selon

quatre sous-catégories : renforcement des réseaux, extension, enfouissement pour raisons environnementales et sécurisation des fils nus, en intégrant des critères tels que la longueur des lignes, la densité des clients ou la variation démographique. L'arrêté réduit également les délais d'utilisation des aides de trois à deux ans, impose la planification pluriannuelle des opérations et simplifie les procédures administratives, notamment par la mise en

place d'avances calculées à 30 % du montant prévisionnel. Il élargit l'éligibilité à des actions complémentaires liées à l'aménagement du territoire et à la résilience face aux aléas climatiques, tout en renforçant le suivi et la coordination des autorités organisatrices de la distribution d'électricité. Cette réforme vise à rendre le dispositif plus efficace, transparent et adapté aux enjeux environnementaux et territoriaux actuels.

Les programmes d'aides sur le réseau électrique

Programmes	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MANDAT COMMUNAL*	Accompagner les communes sur tout projet de travaux d'électricité sur la durée du mandat	121 709 €	12
ACCOMPAGNEMENT INTERCOMMUNALITÉS	Accompagner les EPCI sur tout projet de travaux d'extension du réseau électrique et de déplacement d'ouvrage dans les zones d'activités économiques	269 965 €	4

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

→ RÉPARTITION DES AIDES DU PROGRAMME MANDAT COMMUNAL PAR TYPE DE TRAVAUX

Programmes	2025	
	Montant engagé	Nombre de dossier
Déplacement d'ouvrage	31 534 €	2
Raccordement au réseau	59 601 €	8
Embellissement poste électrique	30 574 €	2

L'aménagement des lotissements d'habitation portés par les collectivités

Le SIEDS contribue financièrement à la viabilisation électrique des parcelles des futures habitations lorsque la collectivité est maître d'ouvrage de l'opération de lotissement. Cette disposition est décidée par le SIEDS à la suite de l'application de la Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) qui a supprimé la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette de l'opération.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les programmes d'aides sur le réseau d'éclairage public

Programmes	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MANDAT COMMUNAL*	Accompagner les communes sur tout projet de travaux liés à l'éclairage public	669 512 €	42
ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Accompagner les collectivités dans une politique d'éclairage public économe et performante en favorisant la LED tout en répondant aux nouvelles exigences réglementaires	1 320 800 €	155

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

RÉPARTITION DES AIDES DU PROGRAMME MANDAT COMMUNAL PAR TYPE DE TRAVAUX

Programmes	2025	
	Montant engagé	Nombre de dossier
Horloges	54 268 €	8
Sécurisation des réseaux	60 061 €	9
Terrains sportifs extérieurs	555 183 €	25

RÉPARTITION DES AIDES DU PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR TYPE DE TRAVAUX

Programmes	2025	
	Montant engagé	Nombre de dossier
Renouvellement de l'éclairage public	1 182 241 €	128
Création de l'éclairage public	118 785 €	23
Création éclairage autonome	- €	0
Mise en lumière	19 774 €	4



Un soutien renforcé aux travaux d'économie d'énergie pour l'éclairage public

En 2025, les élus ont souhaité renforcer le soutien du SIEDS en faveur des travaux d'économie d'énergie engagés par les collectivités en modifiant à la hausse ses taux de subvention aux projets. Ces modifications, de taux et de plafond

d'aide ont aidé les communes et intercommunalités principalement dans le renouvellement en LED de l'éclairage des voiries et la rénovation des éclairages des terrains extérieurs de sport (stade de foot, boulodrome...).

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le SIEDS, en tant qu'**Autorité Organisatrice des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (AODE IRVE)** sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres, pilote et coordonne le développement du réseau de recharge électrique public. À ce titre, il assure la planification,

la cohérence territoriale et l'accompagnement des collectivités dans le déploiement d'infrastructures adaptées aux besoins croissants de mobilité électrique.

Dans ce cadre, un premier **Schéma Directeur des Infrastructures**

de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) a été élaboré pour la période **2023-2025**, puis prolongé en 2026. Ce document stratégique fixe les orientations et priorités du territoire afin de garantir un maillage équilibré, performant et évolutif du réseau de recharge.

Bilan du Schéma directeur des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE)

Les priorités et objectifs définis sont les suivants :

- Pour les bornes déjà installées, la priorité est leur mise à niveau.
- Le déploiement de nouvelles bornes pour couvrir le besoin de se recharger sur une longue période pour l'ensemble du parc de véhicules électrifiés.
- L'objectif du nombre de points de recharge est de 1 154 points répartis sur tout le territoire.

→ Le déploiement des stations de recharge rapides et très rapides proches des grands axes autour des grandes villes (Niort, Thouars, Bressuire et Parthenay). L'ambition est portée à 40 points sur la durée du SDIRVE.

Un premier bilan fait apparaître que près de 1 000 points de charge seront mis en service d'ici 2026 (réseau public & privé).



Le programme infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sous maîtrise d'ouvrage du SIEDS

Programme	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	Renouveler et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	447 711 €	22

CHIFFRES CLÉS 2025 RÉSEAU ALTERBASE

176 bornes de type accéléré 22kW du SIEDS en service au 31/12/2025.

75 bornes ont été nouvellement installées sur 2025.



108 communes possèdent au moins une borne au 31/12/2025 (43 % des communes des Deux-Sèvres sont équipées d'au moins 1 borne du réseau SIEDS).

12 213

sessions de charge réussies sur l'année 2025, soit un taux de progression de 40 % de sessions de recharge réussies par rapport à l'année 2024.

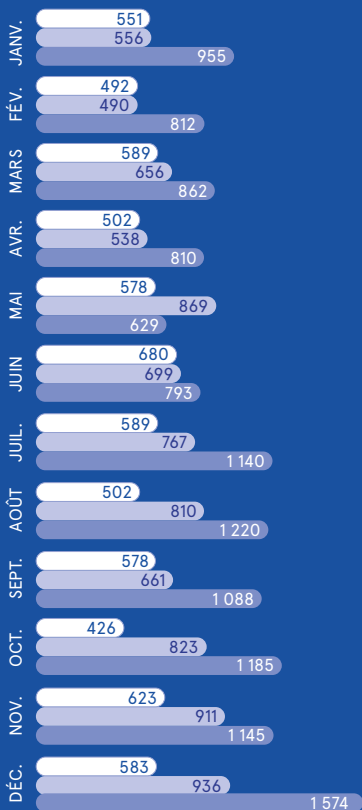
240 670 kWh délivrés sur l'année 2025 par les bornes de recharge du SIEDS, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année 2024.



ALTERBASE

→ Le réseau de bornes de recharge publiques concédé à SÉOLIS et financé par le SIEDS.

Nombre de recharges / an



Nombre de sessions réussies
● en 2023 ● en 2024 ● en 2025



L'évolution du système pour les abonnés ALTERBASE

Un nouveau système de supervision a été mis en service à partir du mois de mai 2025 sur les bornes du réseau ALTERBASE. Cette évolution concerne principalement l'itinérance, la tarification à la puissance, à la session ou à la consommation, ainsi qu'une amélioration de la digitalisation des services.

Les abonnés bénéficient désormais :

→ D'une facturation mensuelle

avec un règlement en prélèvement

→ Des tarifs préférentiels sur la recharge

→ De l'exonération du prix de session sur les bornes Alterbase

→ D'un accès aux IRVE ouvertes à l'itinérance

→ D'une application mobile et de notifications de fin de charge (pré-alerte et alerte)

→ D'un montant plafonné des transactions bancaires : 60€ HT

La rénovation énergétique des bâtiments publics

En moins de cinq ans, le SIEDS a renforcé son rôle en élargissant ses missions pour devenir un acteur central de la transition énergétique locale. La crise énergétique de 2023 a accéléré cette évolution, conduisant au déploiement de programmes d'aides ambitieux, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, dispositifs que le syndicat a choisi de pérenniser. Grâce à une coopération renforcée avec l'État, notamment via le Fonds Vert en partenariat avec la Préfecture des Deux-Sèvres, le SIEDS et les services de l'État instruisent conjointement les demandes de subventions. Cette mobilisation coordonnée permet d'accompagner efficacement collectivités et intercommunalités dans des projets ambitieux et durables au service de la transition énergétique territoriale.



5 178 442 €
MONTANT DES AIDES ENGAGÉES
EN 2025



158
DOSSIERS ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS

NOUVEAUTÉ 2025

ACTEE
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES COMMUNICATIONS



Le Fonds CHÊNE : un levier majeur pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le Fonds CHÊNE, dispositif central du programme ACTEE+ porté par la FNCCR, accompagne les collectivités dans la préparation de leurs projets de rénovation énergétique. Son objectif : accélérer la transition énergétique du patrimoine public en levant les freins en amont des travaux.

→ Un soutien complet pour les collectivités

Le fonds finance 5 types d'actions indispensables avant travaux :

- Postes d'économes de flux,
- Outils de suivi énergétique (capteurs, logiciels...),
- Études techniques et financières,
- Études de maîtrise d'œuvre (MOE),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Toutes les collectivités territoriales peuvent y recourir pour leurs bâtiments tertiaires : écoles, mairies, équipements sportifs, etc. Le dispositif prévoit également des bonus pour les communes rurales, les bâtiments scolaires ou encore

les bâtiments concernés par des études de décarbonation et le schéma directeur immobilier énergétique.

Le SIEDS est intégré à un groupement départemental organisé, permettant de mutualiser l'ingénierie et de déposer des dossiers solides et cohérents dans le cadre du programme ACTEE+. Ce modèle facilite l'accès au dispositif pour l'ensemble des communes du territoire.

→ Une reconnaissance confirmée en 2025

Dans le cadre du cahier des charges « Chêne 5 », le SIEDS a réaffirmé son engagement en présentant une candidature fondée sur l'accompagnement durable des collectivités à chaque étape de leurs projets, depuis l'aide à la décision jusqu'à la consolidation des rénovations réalisées.

L'attribution d'une nouvelle enveloppe financière de 238 506 €, représentant 30 % du montant investi, vient renforcer cette dynamique et soutenir la poursuite de l'action du syndicat en faveur de la transition énergétique territoriale.

**UN SERVICE
D'INGÉNIERIE POUR
ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
DANS LES TRAVAUX
DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE
LEURS BÂTIMENTS
PUBLICS**

Pour soutenir les collectivités, le SIEDS a structuré un service d'ingénierie dédié à la rénovation énergétique visant à accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique.

Accompagner les territoires : de la réalisation d'un audit énergétique au financement de la rénovation des bâtiments publics

Face à l'urgence climatique et à la hausse des coûts de l'énergie, la rénovation énergétique du patrimoine public est devenue un enjeu prioritaire pour les collectivités.

Pour répondre à ce défi, le SIEDS mobilise son expertise et ses moyens afin d'accompagner les territoires à chaque étape de leur transition énergétique. Grâce à une collaboration étroite

avec les partenaires institutionnels et un appui personnalisé aux élus, le SIEDS se positionne comme un acteur clé de la transition énergétique locale.

Audit énergétique des bâtiments publics

La prestation d'audit permet d'établir un état des lieux énergétiques du bâtiment et une vision globale sur les actions à mener sur le bâtiment ainsi que leur coût. Le rapport d'audit dresse une situation de référence

fiable qui permettra de constater les économies d'énergie et de les inscrire dans la durée. Cette opération est indispensable pour la mise en conformité d'un bâtiment soumis au décret tertiaire.

→ AIDE FINANCIÈRE

- Le financement à 100 % des audits énergétiques pour les bâtiments publics de plus de 1 000 m²
- Le financement à 50 % des audits énergétiques pour les bâtiments de moins de 1 000 m²

Programmes	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS + 1 000 m ²	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	15 762 € Avec la participation d'ACTEE	3
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - 1 000 m ²	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	37 428 € Avec la participation d'ACTEE	17



En complément de ces audits, 11 Conseils d'Orientation énergétique (COE), ont été réalisés. Ces COE permettent d'analyser la situation énergétique d'un logement communal et de bâtir la stratégie de performance énergétique à moyen et long terme.

Programme d'actions à gain rapide (PAGR)

Cette aide a pour objectif de répondre à l'urgence actuelle sur la crise de l'énergie par des financements directs. Elle est particulièrement adaptée si aucun travaux important de réhabilitation n'est prévu dans les 3 ou 4 ans sur le

bâtiment ; ce qui la rend idéale en fin de mandat. Ce programme regroupe plusieurs catégories de travaux qui peuvent être réalisés en régie ou par des entreprises privées.

→ AIDE FINANCIÈRE

80% du montant des devis plafonné à 10 000€ pour 4 dossiers par an.

LES ACTIONS À GAIN RAPIDE

→ MAÎTRISER SON CHAUFFAGE

Remplacement des robinets thermostatiques, isolation des combles et des planchers bas, calorifuge des réseaux et des points singuliers en chaufferie ou en sous-station.

→ ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ

Passage des luminaires en LED dans les bâtiments publics (technologie bien plus performante en termes de consommation, mais également en termes de flux lumineux), éclairage sur détection de

présence pour les lieux de passage ou de circulation (couloir, sanitaire, salle de pause, etc.), installation de prises programmables pour éteindre certains équipements la nuit, le week-end ou hors occupation.

→ BIEN EXPLOITER SES BÂTIMENTS

Mise à jour des plans de surface et plan d'évacuation, mise à jour du schéma de principe chaufferie/CVC, désembouage/rinçage des installations de chauffage, nettoyage VMC/remplacement des filtres, mise en place des sous-compteurs

d'énergie, installation de brise-soleil extérieur et mise au point des installations énergétiques (système de chauffage, ventilation, climatisation et d'eau chaude sanitaire).

→ ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISER SON CHAUFFAGE

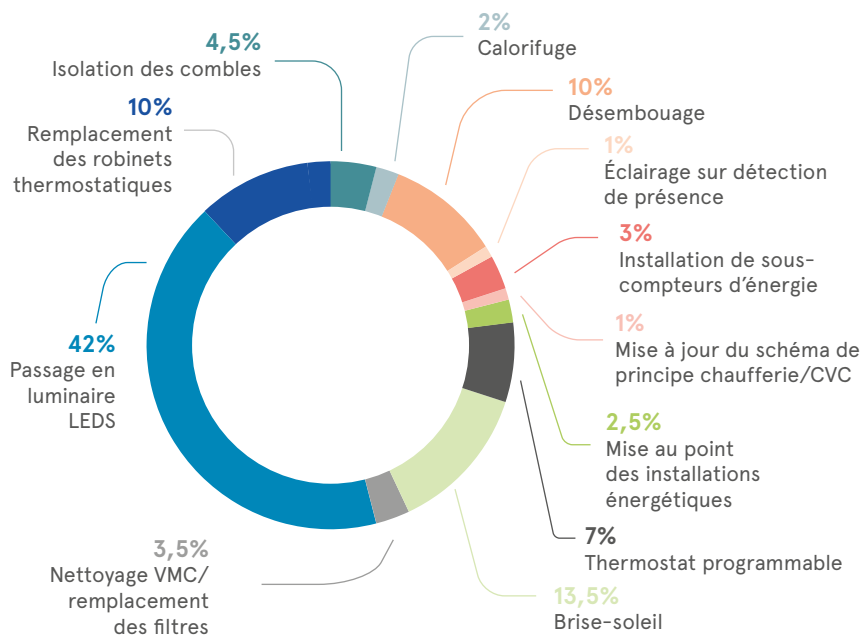
Mise en place d'une horloge sur les VMC pour l'arrêt le soir et les week-ends.

→ ÉCONOMISER L'EAU

Mise en place de système hydro-économe (pommes de douche/régulateurs de jet mousseurs).

Programme	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
PROGRAMME D' ACTIONS À GAIN RAPIDE (PAGR)	Réaliser des travaux ciblés d'économies d'énergie compatible avec une rénovation à long terme	383 135 €	67

RÉPARTITION DES DOSSIERS FINANCÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAGR :



→ CRÉATION DE L'ATELIER ÉNERGIE

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du Programme d'Actions à Gain Rapide (PAGR), des ateliers personnalisés sont animés par Laura SABOURIN, économiste de flux au syndicat. Ces sessions réunissent élus et services techniques afin d'identifier et de hiérarchiser des actions d'économie d'énergie pouvant être mises en œuvre dans leurs bâtiments publics.

Les pistes retenues portent sur des interventions simples et rapides, susceptibles de

bénéficier d'un soutien financier du SIEDS au titre du PAGR.

32
ateliers animés
en 2025



Programme de transition énergétique SIEDS / État

Fort de son succès, le partenariat entre le SIEDS et la Préfecture des Deux-Sèvres s’est prolongé en 2025. Dès 2023, les deux institutions ont décidé d’unir leurs forces pour soutenir plus efficacement les projets portés par les communes et intercommunalités en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce rapprochement a permis de coordonner les dispositifs d’aides financières respectifs, notamment pour les projets intégrant des volets de rénovation énergétique et d’autoconsommation, renforçant ainsi l’impact des actions menées sur le territoire.

AIDE FINANCIÈRE

→ Pour les projets avec un gain énergétique ≥ 40%, avec un audit réalisé :

- En complément des aides de l’État, aide de 50% maximum de l’assiette éligible (hors travaux d’extension ou de création et sous réserve du respect du maximum de subvention prévu par l’article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales)
- Plafonnée à 300 000 € pour les communes reversant l’accise au SIEDS
 - Plafonnée à 100 000 € pour les communes conservant l’accise

→ Pour tout autre projet avec un gain énergétique < 40%, sans audit :

- En complément des aides de l’État, aide de 30% de l’assiette éligible (hors travaux d’extension ou de création et sous réserve du respect du maximum de subvention prévu par l’article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales)
- Plafonnée à 300 000 € pour les communes reversant l’accise au SIEDS
 - Plafonnée à 100 000 € pour les communes conservant l’accise
- Dans ce programme, le SIEDS subventionne les projets, en complément des aides de l’État (DETR, DSIL, Fonds Vert)

Programme	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
PROGRAMME TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SIEDS/ÉTAT	Pour les travaux de rénovation énergétique	4 742 117€ <i>Dont 4 074 484 € d’aides pour la rénovation globale de 36 dossiers (gains énergétiques de plus de 40%)</i>	60



L'autoconsommation individuelle ou collective

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) impose aux collectivités et gestionnaires de grands parkings l'équipement en dispositifs de production d'énergies renouvelables. Ainsi, les parkings de plus de 1 500 m² doivent notamment être couverts par des ombrières photovoltaïques sur un minimum de surface réglementaire.

Pour répondre à cette obligation, le SIEDS a développé deux programmes :



Le programme étude de faisabilité

Le SIEDS propose une étude technico-économique (comportant la possibilité d'une étude structure ou de sol) au préalable de la décision d'engagement d'un projet d'autoconsommation.

Cette phase permet de confirmer la faisabilité d'une installation en autoconsommation photovoltaïque et proposera le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une

installation photovoltaïque en toiture ou en ombrières pour une puissance installée entre 36 kWc et 500 kWc maximum.

→ AIDE FINANCIÈRE

Étude financée à 100 % dans la limite d'un plafond à 10 000 €

Programme	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
ÉTUDE DE FAISABILITÉ	Étudier la faisabilité technico-économique d'un projet photovoltaïque en toiture ou ombrière	36 619 € en faisabilité	9 études de faisabilité
		8 556 € en études complémentaires	3 études complémentaires (sol, structure, éblouissement)

L'étude de faisabilité

→ OBJECTIF : ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SOLAIRE.

Cette étude, fondée sur l'élaboration d'un plan précis du parking, permet de vérifier l'assujettissement du

site aux obligations de la loi APER, notamment au regard du seuil des 1 500 m², et d'identifier la surface réellement exploitable pour une installation photovoltaïque. Elle analyse les caractéristiques techniques du site, les profils de consommation, le dimensionnement

de l'installation, le potentiel de production, les modalités de répartition de l'énergie ainsi que la viabilité économique et réglementaire du projet, tout en optimisant l'implantation des ombrières et en constituant une étape préalable d'aide à la décision.



Projet d'ombrière de parking d'une puissance de 229,32 kWc au Centre aquatique Intercommunal Aqua Severa (communauté de Communes Haut Val de Sèvre). Installation en autoconsommation individuelle puis en autoconsommation collective après la mise en service.

Étude d'éblouissement

→ OBJECTIF : ÉVALUER LES RISQUES DE GÊNE VISUELLE LIÉS AUX REFLETS DES PANNEAUX SOLAIRES.

Cette étude modélise la réflexion de la lumière sur les panneaux photovoltaïques en fonction de leur orientation, de l'ensoleillement et de

l'environnement (habitations, routes, voies ferrées, aéroports). Elle identifie les zones potentiellement impactées et les périodes de gêne. Intérêt pour la commune :

- Prévenir les nuisances pour les riverains et usagers (automobilistes, pilotes...)

- Faciliter l'acceptabilité du projet
- Répondre aux exigences réglementaires ou des autorités (notamment en zone sensible)
- Adapter l'implantation ou l'inclinaison des panneaux si nécessaire



Étude de Sol

Étude de sol (étude géotechnique)

→ OBJECTIF : VÉRIFIER LA COMPATIBILITÉ DU TERRAIN AVEC L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE.

L'étude de sol consiste à analyser les caractéristiques géologiques et mécaniques du terrain (nature du sol, portance, présence d'eau, stabilité). Elle permet de déterminer si le sol peut supporter les structures (panneaux, ombrières, centrales au sol) et de définir le type de fondations adapté (pieux battus, vissés, fondations béton, etc.).

Intérêt pour la commune :

- Sécuriser le projet (éviter affaissements ou désordres)
- Optimiser les coûts de fondation
- Adapter le dimensionnement des installations
- Réduire les risques techniques en phase travaux

Le programme autoconsommation

Afin de renforcer et soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans le domaine de l'autoconsommation, le SIEDS a créé ce programme intervenant

pour un projet d'autoconsommation individuel ou collectif, pour une puissance installée de 36 kWc minimum jusqu'à 500 kWc.

Pour bénéficier de ce programme,

une étude d'opportunité du projet doit être réalisée et communiquée au SIEDS, qui atteste de la faisabilité du projet sans étude complémentaire.

→ AIDE FINANCIÈRE

30 % de l'assiette éligible* plafonné à 300 000 € (plafonné à 100 000 € pour les communes conservant l'Accise)

Programme	Montant des Aides TTC engagées en 2025	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
AUTOCONSOMMATION	509 624 €	5

* Possibilité de cumul avec des aides d'État sous réserve du respect du minimum de subvention prévu à l'article L1111-10 du CGT



Commune d'Échiré – Puissance installée de 318 kWc

Premiers travaux autour de la mise en place d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) dédiée aux opérations d'autoconsommation collective

En 2025, le SIEDS et les intercommunalités des Deux-Sèvres ont engagé une première phase de réflexion visant à structurer la mise en œuvre des opérations d'autoconsommation collective (ACC) par la création d'une PMO, conformément aux articles L.315 2 et L.448 1 du Code de l'énergie. Cette démarche, initiée au titre des compétences du SIEDS en matière de coordination des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) et d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), a pour objectif d'outiller le territoire d'un dispositif opérationnel permettant d'organiser la répartition de la production locale d'énergie renouvelable et d'en optimiser l'intégration pour l'ensemble des acteurs départementaux.

La réflexion engagée en 2025 porte notamment sur les modalités de gouvernance, les procédures de gestion des flux énergétiques et les conditions d'accompagnement des collectivités et producteurs afin de répondre aux finalités partagées : maîtrise des coûts, déploiement des énergies renouvelables, développement de la flexibilité et promotion des usages sobres et efficaces de l'énergie.

Le système d'information géographique d'intérêt local

L'information géographique constitue un levier essentiel de connaissance et d'analyse des territoires. Elle s'avère particulièrement stratégique pour les acteurs publics, notamment dans un contexte d'accélération de la transition énergétique. Dans cette perspective, le SIEDS, à travers le SIGil (Système d'Information Géographique d'Intérêt Local), intègre régulièrement de nouvelles données et développe des applications métiers spécifiquement adaptées aux besoins des collectivités et de leurs partenaires.



- 42 partenaires
- 100 % des communes des Deux-Sèvres adhèrent au SIGil
- 921 345 parcelles cadastrales mises à jour chaque année
- 4 applications métiers
- 2 applications accessibles au public
- 637 comptes multi-utilisateurs
- 46 254 km de réseau linéaire cartographié



Un nouveau partenaire en 2025 : la Fédération Départementale de la Pêche

La Fédération de la Pêche des Deux-Sèvres a intégré la convention de partenariat SIGil courant de l'année 2025. Dans le cadre de ce partenariat d'échanges de données, elle mettra à disposition dans le SIGil'Carto des données axées sur le tourisme telles que :

- Les réserves de pêches,
- Les parcours labellisés pêche,
- Les emplacements des pontons pour personnes à mobilité réduite,
- Ou encore les accès eaux pour les bateaux.

Une nouvelle cartothèque

Ce nouveau service cartographique accessible et complet est conçu pour accompagner les territoires dans leur développement et leur gestion quotidienne.

Ces sources permettent de représenter les thématiques suivantes :

- Les limites administratives et le bâti ;
- Les éléments naturels : hydrographie, végétation, haies, estran ;
- Les lieux nommés et l'occupation du sol ;
- Les infrastructures : réseaux de transport, services publics, sites industriels ;
- Les zonages réglementés.

Ainsi, un nouveau plan cartographique est proposé en complément du plan filaire papier fourni tous les cinq ans. Ce plan au format numérique est intégré à la cartothèque du SIEDS et disponible en téléchargement en quatre formats adaptés aux usages : A0 (portrait, paysage) et A3 (portrait, paysage).

Les Rencontres du SIGil 2025

En 2025, les rencontres du SIGil se sont articulées autour des systèmes d'information géographique : « L'innovation au service de l'avenir des territoires ». Elles se sont déroulées le jeudi 12 juin 2025 à l'Espace Régional Poitou-Charentes à Vouillé et l'évènement a réuni près de 55 participants, dont 12 partenaires et 7 intercommunalités.

Pour résumer ces Rencontres, le SIEDS continue de se transformer afin d'apporter un soutien toujours plus adapté et de qualité à ses partenaires du SIGil et anticiper les défis de demain.

→ 3 ateliers ont été animés lors de cette journée :

- Des applications connectées pour optimiser l'accompagnement des usagers et des collectivités dans la gestion et l'instruction du droit du sol.
- Le PCRS, une donnée partagée pour la gestion des réseaux, offrant des perspectives d'applications multiples.
- Le SIGil, des solutions innovantes pour l'aménagement du territoire.



De nouvelles Conditions Générales d'Utilisation

Les conditions générales d'utilisation (CGU) encadrent l'usage de l'application SIGil'Carto et précisent les engagements respectifs du SIEDS et de l'utilisateur, l'accès aux données, ainsi que les aspects liés à la propriété intellectuelle.

Ces CGU, consultables en ligne, remplacent désormais les chartes d'utilisation précédentes et devront être acceptées par chaque utilisateur via une case à cocher lors de la 1^{ère} connexion.

Actualisation des fonds de plan IGN

Le fond de plan Carte IGN renommé dorénavant IGN Topo est constitué des données de la BDTopo mise à jour 2025 pour une navigation à moyenne échelle dans le SIGil'carto. La représentation des données a été retravaillée pour une meilleure visibilité.

→ En savoir plus : www.sieds.fr/sigil/sigil-carto/



Nouveaux profils utilisateurs

En 2025, le SIEDS a développé deux nouveaux profils utilisateurs destinés à enrichir l'accompagnement des intercommunalités.

- Un profil dédié au PLUi-H du Mellois en Poitou, permettant la diffusion structurée du projet de zonage aux 58 communes et la centralisation de leurs observations ;
- Un profil dédié au schéma directeur des énergies renouvelables du Haut Val de Sèvre, facilitant l'accès aux données de potentiel EnR dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Ces développements renforcent la capacité des collectivités à disposer d'outils adaptés, fiables et collaboratifs pour la conduite de leurs projets.



Déploiement de la nouvelle version du SIGil'urba Expert

Le déploiement de la nouvelle version de SIGil'urba Expert est planifié progressivement, territoire par territoire, afin de garantir une continuité de service sans interruption. Un travail en collaboration avec les utilisateurs et les centres instructeurs.

Ainsi cette nouvelle version propose une interface plus ergonomique aux performances accrues en permettant aux agents de gagner en efficacité et en confort d'utilisation.

Un accompagnement personnalisé des utilisateurs

Un portail dédié aux utilisateurs propose un accès à des parcours de formation numériques disponibles pendant trois ans. Ces parcours, accessibles à tout moment, offrent des modules adaptés aux évolutions du logiciel ainsi qu'une découverte anticipée de la nouvelle version avant sa mise en production.

Après le déploiement, les utilisateurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé assuré par le SIEDS. Des sessions en présentiel seront organisées pour renforcer les compétences, partager les bonnes pratiques et faciliter l'appropriation de cette nouvelle application.

Dossiers ADS : vos données enrichies dans SIGil'Carto

Le SIGil'Carto est désormais interfacé avec l'application SIGil'urba et permet de centraliser et d'afficher les informations clés d'un dossier d'instruction. Une fois le dossier ADS* implanté, les informations associées s'intègrent automatiquement dans SIGil'Carto et restent toujours actualisées.

Les informations essentielles du dossier, telles que le numéro, le nom du demandeur, la description du projet, la date de signature de l'arrêté, la nature de la décision, ainsi que les dates d'ouverture et d'achèvement des travaux, sont facilement accessibles pour une gestion optimisée.

** Application du Droit du Sol*

Le Plan de corps de Rue Simplifié (PCRS)



Le SIEDS devient Autorité Publique Locale Compétente (APLC)

En 2025, le SIEDS a officiellement pris le rôle d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) pour la production, la gestion et la diffusion du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur l'ensemble du territoire départemental. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, qui renforce l'exigence de précision et de fiabilité des données géographiques mises à disposition des acteurs publics et privés.

En tant qu'APLC, le SIEDS assure la coordination locale entre les gestionnaires de réseaux, les collectivités partenaires et les prestataires intervenant sur le terrain. Cette organisation

garantit la mise à disposition d'un référentiel géographique unique, homogène et conforme aux standards nationaux, facilitant ainsi la prévention des risques lors des travaux à proximité des réseaux.

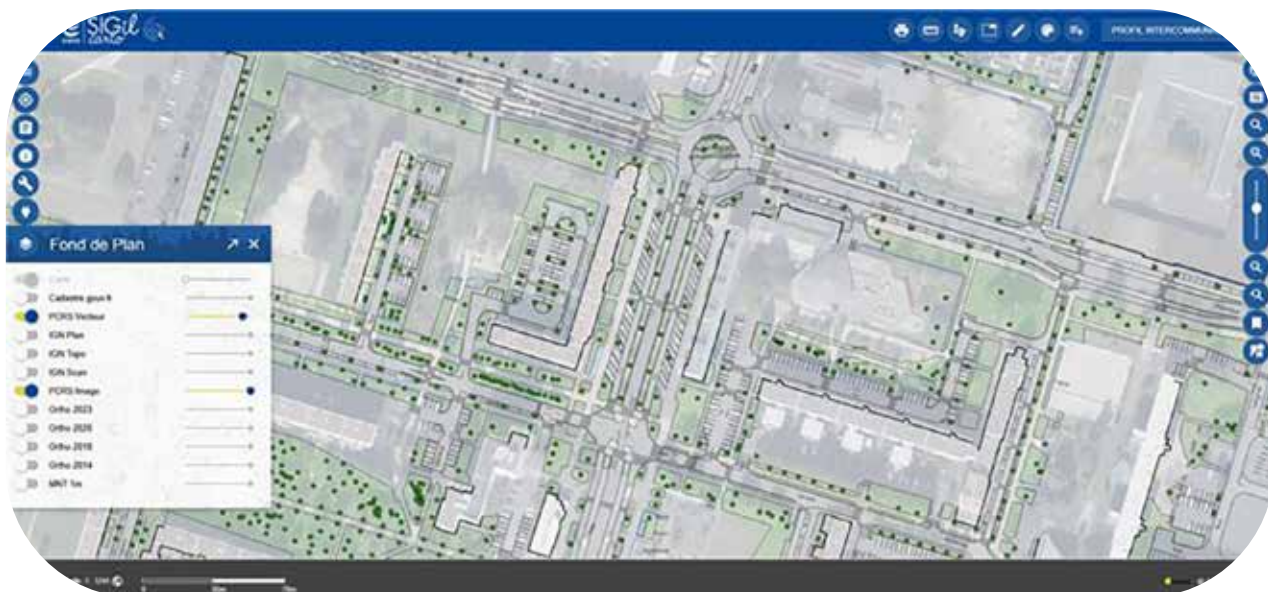
Le SIEDS veille également à la qualité, à la mise à jour régulière et à la diffusion pérenne du PCRS. L'objectif est de soutenir les usages opérationnels du référentiel, d'assurer une cohérence territoriale dans l'accès aux données et de favoriser une mutualisation des coûts entre les acteurs concernés.

Par cette démarche structurante, le SIEDS confirme son rôle central d'accompagnement des territoires dans la production de données géographiques fiables, partagées et adaptées aux besoins des services publics locaux.

Le PCRS du SIEDS : un fond de plan de référence en Deux-Sèvres

Dans le cadre de la loi anti-endommagement des réseaux, le SIEDS poursuit son engagement en faveur de la précision des données géographiques et de la sécurité des interventions. L'acquisition du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est désormais achevée sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres, et ce fond de plan centimétrique est mis à disposition de tous les partenaires du SIGil.

Le PCRS constitue une représentation topographique en deux dimensions de l'espace public. Il s'agit d'un fond de plan structuré, normalisé et partagé, qui exclut les propriétés privées. Il permet



d'améliorer significativement la précision du repérage des réseaux, de prévenir les risques d'endommagement lors des travaux, et de mutualiser les coûts de collecte de données entre les différents acteurs du territoire.

Dès à présent, le PCRS devient votre fond de plan de référence pour la superposition des cartographies de réseaux dans le cadre des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Il représente également un outil de référence pour la conception et la planification des projets d'aménagement.

Ce fond de plan est accessible via les applications du SIGil. Les modalités d'accès sont disponibles sur : www.sieds.fr/sigil/sigil-pcrs

Mise à jour du PCRS

En 2025, une mise à jour différentielle du **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) image** a été réalisée afin de garantir la précision et l'actualité des données géographiques utilisées sur le territoire. Cette opération, confiée au prestataire L'Europe vue du ciel et entièrement financée par le **SIEDS**, a permis de couvrir **182 zones**

prioritaires identifiées pour une actualisation.

Dans cette même optique, le recensement des zones à mettre à jour sera réalisé chaque année en collaboration avec les collectivités territoriales.

Les données issues des opérations de mise à jour sont intégrées, dans le flux de l'IGN, dans le **SIGil'carto** et mis à disposition des collectivités en open data.

Ces évolutions techniques représentent un enjeu important pour la qualité et l'actualisation des données territoriales.





Cadastre solaire



Une nouvelle donnée disponible : L'identification des panneaux existants

En 2025, le cadastre solaire Expert a été enrichi d'une nouvelle donnée stratégique destinée à améliorer le suivi et l'analyse du développement solaire sur le territoire avec l'identification des panneaux existants. Cette évolution répond à plusieurs besoins :

- Suivre la production solaire existante, en particulier sur le parc résidentiel ;
- Estimer le potentiel photovoltaïque ou thermique des bâtiments ;

- Localiser précisément les toitures déjà équipées de panneaux solaires.

Cette donnée provient d'un algorithme exploitant le PCRS image à 5 cm de résolution, offrant un taux de détection de 91 %. Cette précision permet une identification fiable des installations solaires en place.

L'intégration de cette information présente plusieurs intérêts opérationnels :

- Elle contribue au respect des obligations de déclaration de production par les usagers, améliorant la sécurité lors des interventions ;

- Elle facilite les demandes de raccordement en donnant une vision actualisée des équipements existants ;

- Elle permet d'identifier les surfaces déjà équipées pour modéliser plus finement le potentiel de développement, en évitant tout surdimensionnement des projets sur bâtiments existants.

Cette évolution renforce ainsi la capacité des collectivités à disposer d'un outil d'aide à la décision plus précis, plus fiable et mieux adapté aux enjeux énergétiques actuels.

La communication institutionnelle du syndicat

La communication occupe une place centrale au SIEDS, avec pour mission de rendre visible et compréhensible l'action publique du syndicat auprès des élus, partenaires et citoyens. Elle valorise les compétences du SIEDS, ses projets et ses programmes d'aides, tout en renforçant le lien avec les collectivités. Soucieuses de rester en phase avec les attentes actuelles, les équipes font évoluer en permanence leurs outils et leurs formats pour proposer une communication moderne, accessible et responsable, au service du territoire.

Rapport annuel d'activité

Chaque année, le SIEDS publie un rapport d'activité, un document réglementaire mais qui se veut pédagogique.



Le guide des aides financières

Ce guide présente une vue d'ensemble claire et synthétique des dispositifs de financement proposés par le SIEDS. Il regroupe, par thématique, les différentes aides disponibles, avec pour chacune une description concise des modalités d'attribution et des conditions d'éligibilité.

→ Les programmes sont organisés autour de quatre grandes thématiques :

- Électricité
- Éclairage public
- Rénovation énergétique
- Autoconsommation

Ce guide constitue un outil pratique pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique et d'aménagement durable.



Éditions

→ 2 MAGAZINES : DYNAMOTS ET RSO

La politique éditoriale du SIEDS s'appuie sur des documents d'information et d'actualité réguliers pour informer les élus du territoire des aides proposées par le Syndicat.

En plus de ces documents, il publie le magazine Dynamots qui traite des principaux sujets d'actualité du Syndicat et de ses entreprises, et le Magazine RSO, axé sur les énergies renouvelables, l'Humain, et les projets en lien avec l'écologie et la biodiversité. Ces magazines s'adressent principalement aux élus, agents des collectivités et de nos entreprises.

Linkedin, Facebook et Youtube

Depuis 2022, la communication digitale du Syndicat s'est développée et déployée sur les comptes LinkedIn et Facebook. L'utilisation systématique des réseaux sociaux permet de relayer et d'amplifier les événements qui rythment la vie du Syndicat et de ses entreprises et, plus largement, celle du secteur de l'énergie. Elle nourrit un dialogue permanent.

1 547 ABONNÉS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 sieds
 sieds_energies
 sieds

297 POSTS
PUBLIÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

11 646 VISITES
SUR LE SITE INTERNET

477
RETOMBÉES PRESSE



 **territoire
d'énergie**
NOUVELLE-AQUITAINE

Une dynamique collective renforcée au sein du TENAQ

Les services communication des syndicats du Territoire Énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ) se réunissent régulièrement afin de partager leurs pratiques, harmoniser leurs approches et travailler ensemble sur les enjeux communs aux syndicats d'énergie de la région. Ces échanges constituent un cadre essentiel de coordination et de cohérence, permettant d'enrichir mutuellement les actions de communication menées au service des

collectivités, tout en renforçant la lisibilité de l'action publique locale. Cette année, le SIEDS a eu le plaisir d'accueillir l'une de ces rencontres, offrant l'occasion de présenter son bâtiment rénové et de partager un moment d'échange privilégié avec les autres services communication. Une illustration concrète de l'importance du lien entre syndicats et de la dynamique collaborative qui anime le TENAQ.

Le SIEDS, engagé à transmettre ses valeurs à la jeune génération

→ LES ANIMATIONS SCOLAIRES
10^E ÉDITION –
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



Depuis 10 ans, le SIEDS mène des actions de sensibilisation à la transition énergétique auprès du jeune public, en finançant un programme pédagogique destiné aux classes de CM2. Animé par l'association La Bêta-Pi (basée à Melle), ce programme comprend trois séances interactives autour des énergies renouvelables, mêlant expériences scientifiques et ateliers pratiques pour aborder les enjeux de manière ludique et concrète.

Plébiscité par les enseignants pour sa qualité pédagogique et son approche participative, ce programme rencontre un réel succès chaque année, depuis maintenant 10 ans !

Pour la deuxième année consécutive : l'introduction d'une

séance sur la maison bioclimatique, en lien avec les nouvelles actions du SIEDS en faveur de la transition énergétique et de la rénovation des bâtiments publics. Une manière concrète d'illustrer les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dès le plus jeune âge.

Pour l'édition 2025-2026, 40 classes ont été sélectionnées par un jury réuni en septembre, composé de représentants de l'Éducation nationale, d'élus, de membres de La Bêta-Pi et d'agents du groupe SIEDS. Les animations ont débuté après les vacances de la Toussaint.

Parce que les jeunes sont les acteurs de demain, leur sensibilisation est essentielle pour bâtir un avenir durable.

Circonscription	Commune	Nom école
BRESSUIRE	BRESSUIRE	École La Marelle
	COURLAY	École Ernest Pérochon
MARAIS ET PRÉÉLÉMENTAIRE	BEAUVOIR SUR NIORT	École Charles Perrault
	FRONTENAY ROHAN ROHAN	École Brigitte Competissa
MELLE	ALLOINAY (GOURNAY)	École publique
	AIGONDIGNÉ (AIGONNAY)	École publique
	AIGONDIGNÉ (THORIGNÉ)	École élémentaire Albert Jacquard (2 classes)
	BEAUSSAIS-VITRÉ (BEAUSSAIS)	École publique
	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	École publique
	CHEF-BOUTONNE	École Le grand cèdre
	CHENAY	École Joan-Miro
	CHIZE	École de la forêt
	LEZAY	École du chêne
	SAUZE ENTRE BOIS	École La Charmille
NIORT	BRULAIN	École "A Petits Pas"
	COULON	École Gabriel Auchier
	FORS	École "Les petits apprentis"
	NIORT	École Jacques Prévert (2 classes)
	VOUILLE	École Ernest Pérochon
	VOUILLE	École Ernest Pérochon
NIORT - SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	AUGÉ	École publique
	CHAURAY	École Saint-Exupéry
	LA MOTHE SAINT HERAY	École François Dallet
	NIORT	École Paul Bert
	NIORT	École Jules Michelet (2 classes)
	SAINT-MAIXENT L'ECOLE	École Edmond Proust Chaumette
	SOUVIGNE	École publique

PARTHENAY	FAYE SUR ARDIN	École Les Temps Modernes
	GOURGÉ	École Nelson Mandela
	PARTHENAY	École Jacques Prévert
	SECONDIGNY	École La Charmille
THOUARS	AIRVAULT	École Ernest Perochon (2 classes)
	PLAINE ET VALLEES	École publique
	SAINT-VARENT	École La Joyette (2 classes)
	SAINT-LÉGER DE MONTBRUN	École 123 soleil

Des visites de nos infrastructures

17 juin

JOURNÉE DE VISITE DE SITE DE PRODUCTION ENR DU GROUPE SIEDS

Par le Conseil Municipal des Jeunes de Bressuire

Le Groupe SIEDS a eu le plaisir d'ouvrir ses sites de production d'énergies renouvelables au Conseil Municipal des Jeunes de Bressuire. Récompensés lors du Congrès des Collectivités 2024 pour leur projet créatif « Décore ta poubelle », les jeunes élus ont bénéficié d'une journée spécialement conçue pour leur faire découvrir les installations emblématiques du territoire. Entre curiosité, échanges et sensibilisation, cette visite a permis de mieux comprendre les enjeux environnementaux à travers la découverte du parc éolien des Herbes-Blanches et du site agrivoltaïque VERBIA à Bressuire.



19 décembre

JOURNÉE DE VISITE DE SITE DE PRODUCTION ENR DU GROUPE SIEDS

Par le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Martin-de-Saint-Maixent

Le Groupe SIEDS a également accueilli le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Martin-de-Saint-Maixent pour une journée de découverte consacrée aux énergies renouvelables. Cette visite leur a été proposée en récompense du prix du meilleur projet de conseil municipal des jeunes, obtenu lors du Congrès des Collectivités 2025. Au cours de la journée, les jeunes élus ont pu visiter le parc éolien de Champdeniers, la centrale hydroélectrique de Sainte-Néomaye et l'ombrière photovoltaïque sur les ateliers municipaux d'Azay-le-Brûlé. Une occasion unique pour ces jeunes élus de découvrir concrètement la production d'énergies renouvelables, comprendre le fonctionnement des installations... et, pourquoi pas, susciter des vocations !





→ LANCEMENT D'UN PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 25 août 2025, le SIEDS, SÉOLIS, GÉRÉDIS et l'association Unis-Cité ont officialisé un partenariat inédit dans les Deux-Sèvres afin de lutter contre la précarité énergétique. Cette collaboration a donné naissance à un dispositif mobilisant 16 jeunes volontaires en service civique, engagés d'octobre 2025 à juin 2026 pour sensibiliser la jeunesse du territoire aux enjeux de l'énergie et de la solidarité.

Ancré dans une logique de proximité, le projet reposait sur une organisation territoriale équilibrée : huit volontaires sur l'antenne Nord à Bressuire et huit sur l'antenne Sud à Niort. Cette répartition a permis une couverture complète du département, avec des interventions aussi bien en zones rurales qu'urbaines, au sein de résidences Habitat Jeunes, collèges, lycées, MFR, centres sociaux et autres structures éducatives ou d'insertion.

Avant leur entrée en mission, les volontaires ont pu suivre une formation approfondie visant à

renforcer leur compréhension sur l'énergie et la précarité énergétique. Celle-ci portait notamment le chemin de l'énergie en Deux-Sèvres, la lecture d'une facture d'électricité, les dispositifs d'aide existants (chèque énergie, FSL), les éco-gestes, l'usage du compteur Linky, ainsi que l'identification et l'orientation de leurs interlocuteurs en difficulté énergétique.

Après ce socle de formation, les jeunes ont pu animer des ateliers pédagogiques auprès d'autres jeunes du territoire : établissements scolaires, missions locales, associations ou structures d'hébergement. Ils abordaient le fonctionnement du réseau électrique, les économies d'énergie du quotidien, les droits et aides accessibles mais également les métiers du secteur. L'approche de « pair-à-pair », cœur du dispositif, facilite un dialogue direct et accessible entre jeunes, renforçant la confiance et l'impact des messages transmis.

Ce projet portait un triple engagement :

→ **Social** : en luttant contre l'exclusion liée à la précarité énergétique et en favorisant l'accès aux droits.

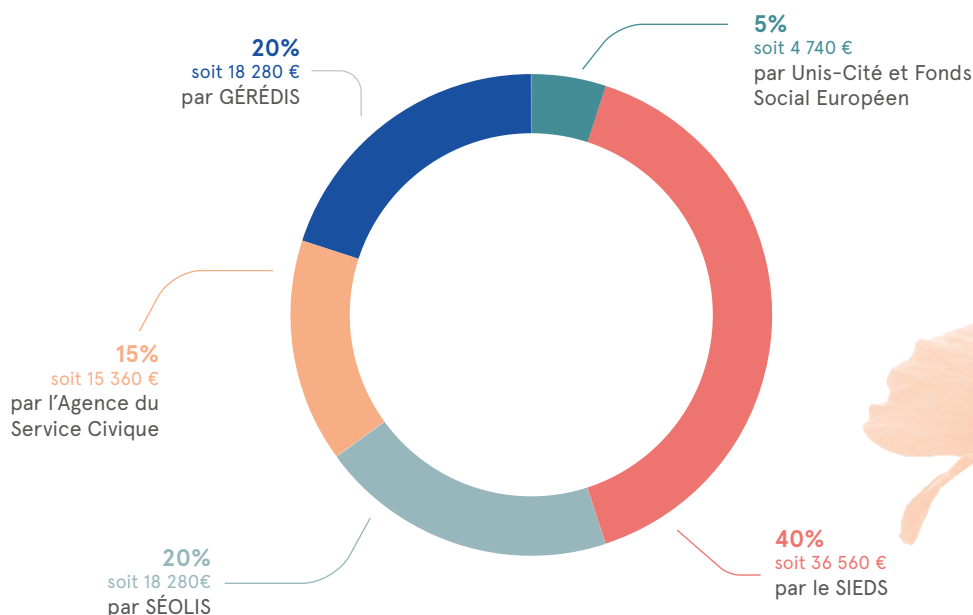
→ **Écologique** : en diffusant largement des pratiques responsables de consommation d'énergie, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

→ **Citoyen** : en offrant aux volontaires une expérience concrète d'engagement, de solidarité et d'autonomie, révélant leur capacité à agir pour le bien commun.

L'ensemble du dispositif représentait un investissement global de 93 220 €, financé conjointement par les partenaires publics et énergétiques locaux. Ce montage financier témoignait d'une volonté partagée de soutenir l'engagement des jeunes tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux de précarité énergétique dans les Deux-Sèvres.



LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT EST LA SUIVANTE



Les engagements RSO du SIEDS

(Responsabilité Sociétale des Organisations)



2 ans et demi de travail autour de la labellisation des sites tertiaires du groupe SIEDS

Vendredi 16 mai 2025, les acteurs du Groupe SIEDS, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres) et de DSNE (Deux-Sèvres Nature Environnement) se sont rassemblés pour célébrer l'aboutissement de 2 ans et demi de travail autour de la labellisation des sites tertiaires du Groupe SIEDS.



ESPACE NATUR'AILES : porté par le GODS, qui récompense les espaces favorables à l'accueil des oiseaux ;



REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS : promu par DSNE, pour les sites ayant intégré des aménagements destinés à ces espèces protégées.

Acteurs engagés de la transition énergétique en Deux-Sèvres, le SIEDS et ses entreprises SÉOLIS et GÉRÉDIS, renforcent depuis plusieurs années leur démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Concrétisation de cet engagement, le programme **Nature & Transitions**, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, a permis au groupe d'intégrer la préservation de la biodiversité au cœur de ses activités.

→ UN PROJET SUR TOUT LE TERRITOIRE

Déployé sur l'ensemble du département, ce projet a concerné tous les types de sites du Groupe : postes sources, agences, transformateurs, pylônes, etc. En partenariat avec les associations **GODS** et **DSNE**, six axes majeurs ont été mis en œuvre : inventaires naturalistes, aménagements écologiques,

sensibilisation des agents, réduction de l'impact des infrastructures, et labellisation des sites.

→ UN ENGAGEMENT DURABLE

Le projet, cofinancé à 60 % par la Région Nouvelle-Aquitaine, va au-delà du simple appel à projets : le Groupe SIEDS s'est engagé à **pérenniser ses actions** via une feuille de route post-projet et des plans de gestion d'entretien des sites.

→ UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

La réussite de **Nature & Transitions** repose sur une **mobilisation collective** : celle des collaborateurs du Groupe, d'associations reconnues localement (GODS et DSNE) mais aussi de partenaires locaux tels que Prest'EA (entreprise adaptée), Prom'Haies, ou encore Bocage Pays Branché.

DES RÉSULTATS CONCRETS ET MESURABLES

→ Le programme a également permis d'installer des solutions diverses, comme les **dispositifs anti-collision** sur les vitrages ou les **obturateurs de gouttières**, pour limiter les risques pour l'avifaune



→ 176 nichoirs installés pour 9 espèces d'oiseaux

→ 17 112 m² en fauche raisonnée et 12 790 m² en zones de pâturage

→ 5 refuges à chauves-souris et des zones refuge pour amphibiens, insectes et serpents.



→ 430 agents sensibilisés, dont des ambassadeurs biodiversité sur chaque site

→ 606 mètres linéaires de haies plantées





Nouvelle labellisation : le numérique responsable

Le SIEDS a renforcé son engagement en faveur du Numérique Responsable, affirmant ainsi sa volonté d'accompagner le territoire dans une transition numérique sobre et durable. Lors du Comité Syndical du 8 décembre 2025, les élus ont validé l'adhésion du Syndicat à l'Institut du Numérique Responsable (INR) et la signature de la Charte Numérique Responsable. Ces décisions structurantes marquent une étape importante dans la formalisation d'une démarche centrée sur la sobriété énergétique, la responsabilité environnementale et l'éthique numérique.

Dans cette dynamique, la CCI Deux-Sèvres a formé les « ambassadeurs numériques » du SIEDS. Représentant l'ensemble des services, ces agents ont pour mission de sensibiliser leurs collègues et d'accompagner l'adoption de bonnes pratiques. La formation a notamment intégré la réalisation collective d'une Fresque

du Numérique Responsable, outil pédagogique permettant de comprendre les impacts sociaux et environnementaux du numérique.

Par ailleurs, le 3 novembre 2025, le SIEDS a obtenu le label Numérique Responsable niveau 1 délivré par l'Agence LUCIE, pour une durée de deux ans. Cette labellisation constitue une reconnaissance externe de la démarche engagée et de l'exemplarité du projet, saluée par les élus du Comité Syndical. Un plan d'action pluriannuel est désormais déployé afin de structurer les progrès attendus, en vue d'un nouvel audit qui définira les orientations futures.

Le Numérique Responsable repose sur l'implication de tous : chaque action, individuelle ou collective, contribue à la réduction de l'empreinte environnementale et au développement d'un numérique plus vertueux.

Et l'accès au numérique ?

En complément, après un audit d'accessibilité du site internet du SIEDS, réalisé par une société externe, le syndicat s'engage à valoriser l'inclusion en rendant ses sites internet, applications mobiles, intranet, extranet et ses progiciels accessibles à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

90 kg

de matériel déposés (unités
centrales, ordinateurs
portables, téléphones
portables, imprimante,
écrans, petits matériels)

Digital Clean Up Day : un événement responsable

En 2025, le SIEDS a participé au « Digital Clean Up Day » en mettant en place une collecte d'équipements numériques. Chaque agent était invité à déposer ses anciens appareils informatiques et téléphones inutilisés pour leur offrir une seconde vie. Les équipements confiés aux Ateliers du Bocage (79) ont été soit recyclés et valorisés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

Le SIEDS favorise la solidarité collective

→ Prévention et sécurité au travail

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité au travail, le SIEDS a organisé des sessions de formation aux gestes de premiers secours à destination de ses agents. Animées par un formateur du SDIS 79, ces journées ont permis

aux participants d'acquérir ou de renforcer les gestes essentiels à adopter en situation d'urgence, notamment en cas de malaise, d'étouffement, d'hémorragie ou d'arrêt cardio-respiratoire.

Parallèlement, les agents se forment régulièrement à la sécurité incendie et aux procédures d'évacuation. Ces actions contribuent à renforcer la culture de prévention au sein de l'établissement et à assurer une meilleure réactivité face aux situations à risque.



→ Participation à la marche solidaire d'octobre rose

Pour la deuxième année consécutive, le Groupe SIEDS s'est engagé avec ses collaborateurs pour le grand rendez-vous de la marche rose solidaire « La Niortaise » du 5 octobre. Un moment fort en soutien à l'association Les PrinSEINSES ; association Deux-Sévrienne qui vise à promouvoir la prévention et la recherche contre le Cancer du Sein avec des actions concrètes.



Annexes

ANNEXES : DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

VIE DU SYNDICAT

DATES	SUJETS
13 fév.	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'opportunité et de faisabilité technico-économique pour le déploiement, la supervision, l'exploitation et la maintenance d'un réseau Lora ou équivalent en Deux-Sèvres
20 fév.	Attribution du marché de travaux pour la rénovation d'une maison d'habitation située rue Joule à Niort
15 avril	Signature de la convention de partenariat SIGil avec la Fédération Départementale de la Pêche
11, 26 juin	Attribution du marché de travaux pour la rénovation maison d'habitation située 13 rue Pierre Corneille à Niort (lot menuiserie)
1 ^{er} déc.	Attribution du marché de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du SDIRVE
10, 18 déc.	Attributions du marché sans publicité ni mise en concurrence de fourniture de forfaits de téléphone mobile et de service pour l'hébergement et la mise à jour du site internet du SIEDS et de l'espace collectivité, location/maintenance de deux photocopieurs

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DATES	SUJETS
21 mai	Évolution du programme transition énergétique 2025 : autoconsommation de Ste Verge, rénovation énergétique de l'école de Paizay-le-Tort
10, 18 juin	Évolution du programme transition énergétique 2025 : salle périscolaire d'Ardin, salle des fêtes de la Chapelle Bertrand ; logements Tiers Lieu, bibliothèque de Chizé ; restaurant La Forge de Faye l'Abbesse, école du Chêne de Lezay, restaurant scolaire de Loretz d'Argenton, GTB mairie de Mauléon, restaurant scolaire de la Grainerie de Nueil-les-Aubiers, école Charles Rossignol de Plaine d'Argenson, logement de Rom, mairie de St Généroux, mairie de St Georges-de-Noisné, école de Massais de Val-en-Vignes, groupe scolaire Jules Ferry de Vouillé
16, 18, 29 juil.	Évolution du programme transition énergétique 2025 : espace Simone Veil de Bressuire, Crèche les Calinoux et piscine Aquadel de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, ombrières parking du centre aquatique de la Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre, ludothèque de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, CSC Elise Lucas de Coulon, salle des fêtes de Doeuil-sur-le-Mignon, mairie de Fontenille-St-Martin d'Entraigues, logements école de Louin, réfection toiture salle polyvalente de Magné, auberge de Herisson de Pougne Hérisson ; ombrière stockage/Atelier de St Martin-de-St-Maixent, logements communaux de Salles, Sauzé-entre-Bois, Scillé ; théâtre de Thouars ; La bouquinerie de Viennay
4, 25 sept.	Évolution du programme transition énergétique 2025 : vieux garage salle multiculturelle d'Airvault, longère de Bougon, cinéma, mairie de Cerizay, maison Morin de Granzay Gript, mairie de la Peyratte ; salle de sport de St Léger-de-St-Montbrun ; bibliothèque, cantine, mairie, salle polyvalente de Surin
10, 13, 16, 28, 31 oct.	Évolution du programme transition énergétique 2025 : espace santé de la Chapelle-St-Laurent, école des Temps Modernes de Faye-sur-Ardin, parking salle familiale rue des escaliers de Granzay Gript, salle des fêtes de Marigny, salle Saint Hilaire de Mauléon, piscine de Moncoutant-sur-Sèvre, logement de St Martin-de-Sanzay, école de Secondigné-sur-Belle
14, 25, 28 nov.	Évolution du programme transition énergétique 2025 : bar-restaurant « Le Carré d'As » d'Assais-les-Jumeaux, salle multi-activité d'Exireuil, logement locatif de Montravers, salon de coiffure de St Rémy, mairie de Vernoux-en-Gâtine ; école de Prahecq 2023
16 déc.	Évolution du programme transition énergétique 2025 : mairie de Genneton, mairie de Vernoux-en-Gâtine

ENVELOPPES DE TRAVAUX

DATES	SUJETS
14, 27 janv.	Évolution des programmes : éclairage public, effacement 2022 à 2024, FACé extension et renforcement 2024-2025, FACé intempéries et sécurisation 2024, intempéries 2022-2023, mandat communal 2025, mobilité électrique 2022 à 2025, opérations coordonnées 2022 à 2024, raccordement 2022, renforcement 2022-2023, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022 à 2024
6, 14 fév, 16 déc.	Évolution de l'autorisation pour lancer les études de réseaux
10, 11 fév.	Évolution des programmes : éclairage public 2025, effacement 2025, FACé intempéries 2024 et renforcement 2025, mandat communal 2025, opérations coordonnées 2025, raccordement 2022-2025
14 fév, 24 mars, 18 juin, 24 juil., 15 oct., 20 nov.	Évolution de l'autorisation pour engager les études de bornes IRVE
14, 24 mars	Évolution des programmes : éclairage public, mandat communal, raccordement 2025 ; effacement 2023 à 2025 ; renforcement 2023 ; FACé intempéries, renforcement, sécurisation 2024 ; FACé extension, enfouissement, sécurisation, renforcement ; mobilité électrique 2022-2024-2025 ; opérations coordonnées 2024-2025 ; séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2024-2025
14, 30 avr.	Évolution des programmes : éclairage public, effacement, mandat communal, raccordement 2025 ; effacement 2023 ; FACé intempéries, renforcement 2024 ; FACé extension, renforcement, sécurisation 2025 ; opérations coordonnées 2024 ; séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2024
5, 13, 20 mai	Évolution des programmes : accompagnement des projets structurants 2023 ; éclairage public, mandat communal 2025 ; effacement 2023-2024 ; FACé extension, intempéries, renforcement, sécurisation 2024 ; FACé renforcement, sécurisation 2025 ; intempéries 2022-2023 ; mobilité électrique 2022-2024-2025 ; opérations coordonnées 2020 à 2024 ; renforcement 2023 ; séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022-2023
2, 10, 17, 18 juin	Évolution des programmes : éclairage public, mandat communal, raccordement 2025 ; effacement 2023-2025 ; FACé renforcement 2024-2025 ; FACé enfouissement, extension 2025 ; intempéries 2023 ; mobilité électrique 2022-2024-2025 ; opérations coordonnées 2023-2025 ; raccordement 2025 ; séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2023-2025
18 juin, 11 juil.	Autorisation pour engager les études de réseaux
1 ^{er} , 17, 23, 24, 31 juil.	Évolution des programmes : accompagnement des projets structurants 2023 ; accompagnement EPCI, éclairage public, mandat communal, raccordement 2025 ; effacement 2023-2025 ; FACé enfouissement 2024 ; FACé renforcement 2024-2025 ; FACé sécurisation 2024-2025 ; enfouissement complément, intempéries, renforcement 2023 ; mobilité électrique 2022-2024-2025 ; opérations coordonnées 2023 à 2025 ; séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022 à 2025
8, 11, 19 août	Évolution des programmes : branchement événementiel et raccordement 2025, opérations coordonnées 2023
1 ^{er} , 9, 17, 19 sept.	Évolution des programmes : mobilité électrique, opérations coordonnées 2022 ; intempéries, mobilité électrique, opérations coordonnées 2023 ; opérations coordonnées, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2024 ; accompagnement EPCI, éclairage public, mandat communal, mobilité électrique, raccordement, raccordement, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2025 ; effacement 2023 à 2025 ; FACé enfouissement, renforcement 2024-2025 ; FACé intempéries, sécurisation 2024 ; FACé extension, intempéries, sécurisation 2025
15, 21 oct.	Évolution des programmes : mobilité électrique 2022 ; enfouissement complément, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2023 ; effacement, mobilité électrique, opérations coordonnées, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2024 ; éclairage public, effacement, mandat communal, opérations coordonnées, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2025 ; FACé enfouissement 2024 ; FACé renforcement, sécurisation 2025
3, 4, 20, 25 nov.	Évolution des programmes : effacement, mobilité électrique 2022 ; effacement, intempéries, opérations coordonnées, renforcement, sécurisation, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2023 ; effacement, FACé intempéries, mobilité électrique, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2024 ; FACé renforcement 2024-2025 ; FACé sécurisation, mandat communal, mobilité électrique, raccordement, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2025
10, 12, 15, 19 déc.	Évolution des programmes : accompagnement EPCI 2022 ; effacement 2023 ; accompagnement EPCI, FACé renforcement et enfouissement, mandat communal, mobilité électrique, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2025 ; éclairage public 2025-2026 ; effacement, FACé renforcement, opérations coordonnées, séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2026

Le Comité Syndical du SIEDS 2026-2032

Suite au renouvellement des instances après les élections municipales et communautaires, des représentants ont été désignés dans les communes et intercommunalités. À la suite, les membres du Comité Syndical, puis du Bureau Syndical ont été élus.



PRÉSIDENT DU SIEDS

Daniel JOLLIT
Romans

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Claude BOISSON
Chauray

2^e VICE-PRÉSIDENT

Jacques BILLY
Aiffres

3^e VICE-PRÉSIDENTE

Frédérique BINET
Lezay

4^e VICE-PRÉSIDENT

Dominique MÉEN
Vouhé

5^e VICE-PRÉSIDENT

Serge BOUJU
Nueil-les-Aubiers

6^e VICE-PRÉSIDENT

Hervé CHAUVIN
Thouars

7^e VICE-PRÉSIDENT

Nicolas GAMACHE
Les Châtelliers



BUREAU SYNDICAL

Philippe MOUILLER
Moncoutant-sur-Sèvre



BUREAU SYNDICAL

Nicolas RAGOT
Sauzé-entre-Bois



BUREAU SYNDICAL

Anne-Sophie GUICHET
Coulon



BUREAU SYNDICAL

Pascal OLIVIER
CC Val-de-Gâtine



BUREAU SYNDICAL

Régis GUILLOTEAU
Saint-Rémy

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Yvon ABELARD
La Forêt-sur-Sèvre



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Thomas AUBRUN
Gourgé



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Cyril BALLAND
Loubigné



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Christian BAILLY
Beugnon-Thireuil



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Marie-Noëlle BEAU
Châtillon-sur-Thouet



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Nicolas BERLAND
Messé



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Nadia BOUYER
Limalonges



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Mickaël BRÉGER
Brion-près-Thouet



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Nathalie BRESCIA
Amailloux



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Jacky BROSSEAU
Couture d'Argenson



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Dominique CAUGNON
La Crèche



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Viviane CHABAUTY
Airvaux



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Alain CHAUFFIER
Frontenay-Rohan-Rohan



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Jocelyne DAVID
Reffannes



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Baptiste FOURNIER
Celles-sur-Belle



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Aurélie GRÉGOIRE
Mauléon



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Pascal JEANOT
Plaine-et-Vallées



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Alain JEZEQUEL
Saint-Loup-Lamairé



DÉLÉGUÉE COMMUNE

Corine MICOU
Faye-sur-Ardin



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Luc POIROT
Chanteloup



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Damien RECURT
Saint-Pompain



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Nicolas TAVEAU ALI KARI
Antoigné



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Francis TESSERAU
Sainte-Néomaye



DÉLÉGUÉ COMMUNE

Luc VICHIT
Loubillé



DÉLÉGUÉ EPCI

Lionel AIGRON
CC du Thouarsais



DÉLÉGUÉ EPCI

Philippe BARON
Agglo 2 B



DÉLÉGUÉ EPCI

Fabrice BARREAULT
CAN



DÉLÉGUÉ EPCI

Claude BEAUCHAMP
CC Parthenay-Gâtine



DÉLÉGUÉ EPCI

Alain BORDAGE
CC Haut Val de Sèvre



DÉLÉGUÉ EPCI

Pierre BUREAU
Agglo 2 B



DÉLÉGUÉ EPCI

Éric CHEVALIER
CC Parthenay-Gâtine



DÉLÉGUÉ EPCI

Michel DORET
CC du Thouarsais



DÉLÉGUÉ EPCI

Olivier FOUILLET
CC Airvaudais-
Val du Thouet



DÉLÉGUÉ EPCI

Pascal LAGOGUÉE
Agglo 2 B



DÉLÉGUÉ EPCI

Elmano MARTINS
CAN



DÉLÉGUÉE EPCI

Marie-Pierre MISSIOUX
CC Haut Val de Sèvre



DÉLÉGUÉ EPCI

Jérôme PELTIER
CC du Mellois en Poitou



DÉLÉGUÉ EPCI

Gilles PICHON
CC du Mellois en Poitou



DÉLÉGUÉ EPCI

Guillaume RIOU
CAN



DÉLÉGUÉ EPCI

Dominique SIX
CAN



DÉLÉGUÉE EPCI

Christine SOULARD
Agglo 2 B



DÉLÉGUÉE EPCI

Séverine VACHON
CAN



14 rue Joule
CS 98 803
79 028 Niort Cedex
Tél. : 05 49 32 32 60
www.sieds.fr

Dans le cadre de sa démarche pour un numérique responsable, le SIEDS a conçu ce document en veillant à réduire son impact environnemental, notamment par un travail de mise en page limitant la consommation d'encre (comme en témoigne la couverture). Son impression a été réalisée avec des encres et huiles végétales, sur un papier certifié PEFC, garantissant une gestion durable des forêts et la traçabilité du bois tout au long de la filière. Enfin, la production de ce magazine a été confiée à des ateliers locaux, situés à moins de 30 minutes du SIEDS, afin de favoriser les circuits courts et de limiter les émissions liées au transport.